

D'UN QUARTIER, UN MOUVEMENT

DU MOUVEMENT ST-GABRIEL
AU COMITÉ POPULAIRE
SAINT-JEAN-BAPTISTE



1976-2001:
25 ANS DE LUTTE

LE COMITÉ POPULAIRE



SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il y a dix ans (sic.), on rasait systématiquement toutes les maisons du quartier Saint-Jean-Baptiste à partir de la Grande-Allée en descendant et il ne semblait pas, alors y avoir de fin en vue. Sans vouloir se vanter et pour résumer une longue histoire en peu de mots, on peut dire que le mouvement St-Gabriel a été l'instrument que les résidents du quartier se sont donné pour renverser la vapeur. D'abord, il a fallu stopper les démolitions. Puis, presque simultanément, il a fallu encourager la mise sur pied d'organisations qui avaient comme mandat de restaurer ce qui restait de bons logements et d'améliorer la vie de quartier que l'Hôtel-de-ville négligeait au maximum de ses possibilités.'

Lorsqu'on côtoie un quartier et ses gens à tous les jours, il est difficile d'imaginer que d'autres ont voulu le voir disparaître.

Les erreurs du passé marquent pourtant toujours notre quotidien. Des tours en béton, des autoroutes en asphalte... c'est la mort qu'on nous proposait.

La vie se trouve avec des gens, dans les parcs, dans des appartements illuminés et des maisons colorées, dans les promenades rue principale... Cela certainEs l'ont cru et se sont battus... le croient et se battent encore.

Il ne s'agit là que d'un trop bref aperçu de leur action.

Merci.

INTRODUCTION

Dès les années 1960, l'administration municipale de Québec entreprit de refaire une «beauté» au quartier Saint-Jean-Baptiste, un petit quartier résidentiel paisible et, somme toute, homogène. Il était temps pour celui-ci de faire son entrée dans le vrai monde et apparaissent alors les Complexe G, Hilton, Auberge des Gouverneurs, Hôtel Radisson, Lewis le Concorde, Place Québec, pour n'en nommer que quelques-uns mais sans oublier la fameuse autoroute Dufferin-Montmorency. Dans un document du Comité de citoyenNES St-Gabriel on avance que

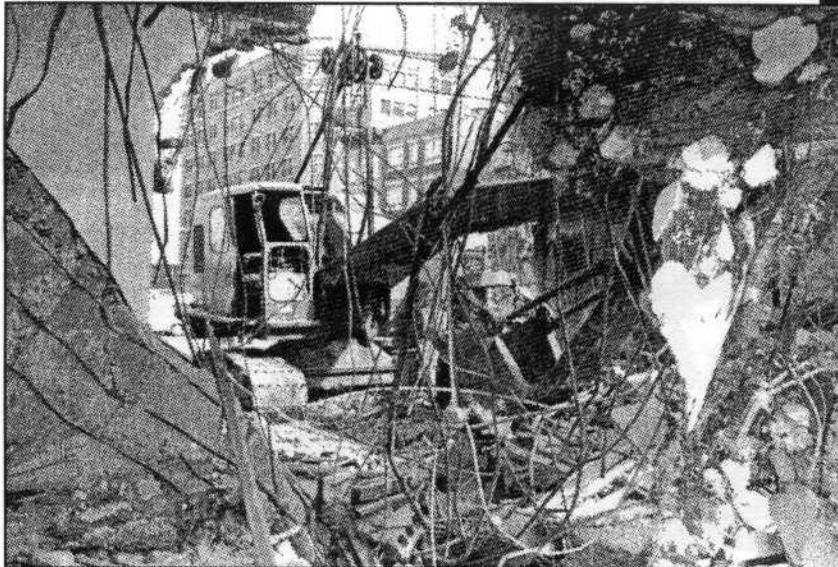
*«Depuis 1965, avec l'élection du Progrès Civique, la Ville de Québec s'est donné le rôle de participer pleinement au processus de développement économique et, pour ce faire, la Ville a joué le rôle de support technique et légal aux promoteurs-constructeurs. D'emblée, on peut dire que ce support a été efficace puisque depuis ce temps, les hôtels, édifices administratifs, appartements de luxe ne cessent de se multiplier dans le Centre-ville».*²

Au centre d'interprétation de la vie urbaine de la ville de Québec, on peut lire à propos de cette période que «[...] la Colline Parlementaire devient une véritable cité administrative. Autour du Parlement, on construit des édifices imposants qui symbolisent le progrès et la modernité de l'État québécois».³

Progrès et modernité! Personne ne peut être contre la vertu mais ce que la Ville de Québec a gentiment identifié comme étant le progrès et la modernité d'autres y référeront en terme de développement inhumain. On a pourtant bien répété que de tels projets servaient le mieux être de toute la population... Au nom du progrès et de la modernité, la population d'un quartier, le quartier Saint-Jean-Baptiste, a chuté de 17 346 qu'elle était en 1966

à 10 050 rési-

danEs en 1976.⁴ Et pour cause! Les résidanEs n'avaient tout simplement plus de place où rester puisqu'au cours de la même période près de 50 % des logements occupés furent détruits.⁵



Paradoxalement appelé développement, le processus qui

signa à ce moment un tout nouveau quartier était axé sur la détérioration planifiée des logements, des difficultés financières accrues pour les petits propriétaires et la concentration de plus en plus grande de la propriété dans les mains de quelques gros propriétaires ou trusts. Le scénario parfait pour la spéculation sur les terrains! Et ainsi, «Dans nos quartiers, un des outils privilégiés de développement, si ce n'est le bulldozage proprement dit, c'est l'a-

bandon des maisons et les incendies criminels.»⁶

Avec la spéculation sur les terrains, la fermeture des loyers était alors le moyen le plus sûr d'accélérer la détérioration des bâtiments et d'en arriver à plus ou moins court terme à leur démolition. Sans considération pour la nécessité de penser le logement en terme de droit social accessible à tous et toutes, le développement de la Ville de Québec, axé sur le capitalisme, en a fait un simple bien de consommation, une marchandise soumise aux lois du marché. Et il ne s'agit pas là de prêts d'intention ou de paranoïa : les exemples sont trop nombreux. M. Beshro, qui possédait plusieurs propriétés rue d'Aiguillon en a fermé plus de la moitié par des pratiques semblables, tout comme M. Sacks qui avait acquis six immeubles rue St-Olivier mais dont il n'en restait qu'un seul — dans un état d'abandon total — à la fin des années 1970. Même la Ville de Québec possédait alors plusieurs propriétés sises rues St-Patrice et St-Gabriel mais, hasard!, 23 d'entre elles, qui totalisaient près d'une centaine de logements, furent déclarées impropres à l'habitation par un jugement de la Régie du logement.

Outre cela, les écarts trouvés à l'analyse de la valeur des terrains en dit long. Simplement à titre d'exemple, un terrain du 589 de la rue St-Gabriel qui valait en 1975 à peine 3000\$ était évalué un an plus tard à plus de 21 000\$. Sur la rue De la Chevrotière, nous avons pu voir grimper la valeur d'un terrain de 15 590\$ à 108 240\$ pour la même période. Et il en était à peu près de même pour la plupart de ses voisins.

À l'instar de la qualité des habitations qui se dégradait, c'est toute une vie de



quartier qui fut mutilée. Il est trop facile d'imaginer les inconvénients qu'ont dû subir les habitantEs du quartier suite à l'arrivée de ses «nouveaux voisins». Non seulement la venue de ses é d i f i c e s imposants a été synonyme de perte d'ensoleillement et de pollution visuelle, mais ce type de développement

n'a pu faire autrement qu'accroître le prix des loyers, d'inciter à l'exode du centre-ville vers les banlieues, de multiplier la circulation automobile dans le quartier, de diminuer le nombre d'espaces publics et de carrés de verdure en plus d'introduire l'industrie touristique jusqu'au cœur du faubourg. Les résidantEs du quartier n'y avaient tout simplement plus leur place... enfin jusqu'à ce qu'ils/elles décident de la reprendre.

LA NAISSANCE DUN MOUVEMENT

CHAPITRE I

Le 4 mars 1976, quelques poignées de résidantEs se réunirent pour une première fois devant la menace qui pesait sur leurs logements, sur leur quartier. La Ville de Québec avait alors racheté la majorité des immeubles de la rue St-Gabriel de même que quelques maisons de la rue St-Patrice et visait à les raser afin de faire de la rue St-Gabriel un boulevard qui, traversant le quartier pour rejoindre l'autoroute Laurentien via la côte Sherbrooke, désengorgerait les boulevards Dufferin et St-Cyrille (maintenant appelé René-Levesque).

Une première lutte fut entreprise par ces résidantEs afin de conserver des baux annuels que la ville voulait transformer en baux mensuels. En juin 1976, ils furent près de 300 personnes à se sentir concernées à la première assemblée de quartier. Puis, ayant obtenu le renouvellement de leur bail jusqu'en avril 1977 et retrouvé la «sécurité» d'un bail annuel, ils et elles réussirent par la suite à faire paver la rue St-Gabriel et réparer les maisons.

Tout n'était cependant pas gagné. Le risque de démolition était toujours bien réel et l'épée de Damoclès resterait suspendue au-dessus de la tête des résidantEs tant et aussi longtemps que la ville serait propriétaire des immeubles qu'ils occupaient. Les moyens financiers leur manquaient pourtant toujours mais d'une lutte qui dura plus de 3 ans, les habitantEs de la rue St-Gabriel arrivèrent à former la Coopérative St-Gabriel. Et, au milieu de la tourmente, le mouvement St-Gabriel était né.

Avec une structure souple composée d'un comité central qui se réunissait hebdomadairement et de différents comités de travail (soutien aux locataires, contact avec la Basse-ville, coopérative, réparations urgentes, publicité, etc.), le mouvement St-Gabriel tirait ses orientations de l'assemblée générale tenue environ tous les deux mois.

La conservation de logements à prix modiques dans le secteur était évidemment une priorité et le mouvement développa de plus en plus son rôle de groupe de pression. En lien avec d'autres groupes populaires tels que l'Aire des 10 et les Comité de citoyenNEs de St-Sauveur, de St-Roch et de Limoilou, l'activité des St-GabrieloisE se traduit concrètement à travers une présence constante dans le quartier. CertainEs firent une tournée de consultation afin d'évaluer la satisfaction des gens face à leur logement et d'être mieux à même d'exiger que les réparations nécessaires soient faites; d'autres s'occupèrent de faire connaître le mouvement à l'aide de bulletin, de tracts, d'affiches ou d'articles dans le journal *Droit de Parole*; d'autres encore avec l'aide d'étudiantEs en architecture préparèrent une exposition qui, tenue dans une maison menacée de démolition, présenta une étude sur la rénovation des maisons et les coûts envisageables pour les gens de la rue.

Le mouvement St-Gabriel devait nécessairement tenir le rôle de pompier devant la pression constante que la ville et quelques grands promoteurs immobiliers/hôteliers faisaient sur le quartier. À travers les S.O.S, ses membres se mirent cependant à composer et promouvoir des formes alternatives de développement. Un comité fut alors créé afin d'étudier les avantages et les inconvénients de la forme coopérative de logements et de diffuser l'information à ce sujet. La formule coop. fut rapidement identifiée comme étant le meilleur moyen de se réappropriier collectivement logements et maisons qui, délabrés, se trouvaient menacés de démolition. En fait,

«La coopérative est la seule façon de racheter ces maisons et de les restaurer tout en gardant les loyers à prix modiques, grâce aux programmes de subventions aux coopératives. Pour conserver les loyers au prix actuel et effectuer des restaurations, une coopérative devrait payer les maisons un prix beaucoup plus bas que celui payé par la Ville de Québec. Même à ce prix, un propriétaire privé serait obligé de doubler les loyers pour rencontrer ses hypothèques et autres dépenses.»⁷

Une certaine expertise s'est donc constituée tant au niveau des aspects techniques que des implications sociales de la coopérative et on en vint même à définir une stratégie globale de diffusion de l'information à l'ensemble des locataires de la ville. Encore plus significatif cependant fut le rachat des maisons et la création de la coopérative d'habitation St-Gabriel.

Dans la même perspective, le mouvement St-Gabriel s'impliqua également dans Action Habitation, un groupe de ressources techniques de la région. Au-delà de la gestion de catastrophes, il fallait :

«éviter que les gens engagés dans les coopératives se désolidarisent des revendications collectives une fois leurs objectifs atteints sur le plan du logement. Il ne faut pas oublier que les coopératives sont issues des mouvements de quartier : il est essentiel de garder le lien. À Québec, contrairement à Montréal, les Groupes de ressources techniques ont davantage un esprit de service qu'un esprit de lutte. Pour le moment, c'est le Comité St-Gabriel qui manifeste le mieux un esprit de lutte à Action Habitation».⁸

DU HAUT DE LA COLLINE

En voulant protéger leur logement, les membres du mouvement St-Gabriel ont peu à peu pris conscience de tout ce qui menaçait leur quartier et de l'influence qu'ils/elles pouvaient avoir sur son devenir en agissant collectivement. La Commission parlementaire des Transports, des Travaux publics et de l'Approvisionnement sur l'Aménagement de la Colline Parlementaire ouverte en mars 1977 était alors l'occasion idéale de présenter leur point de vue. 19 mémoires y furent présentés et, si un certain accord s'est alors établi sur le fait que des erreurs ont marqué le développement passé de la Colline parlementaire, le consensus fut loin d'être atteint au niveau des solutions envisagées. Devait-on privilégier le développement commercial ou domiciliaire autour de la Colline parlementaire?

Le mémoire présenté par le Mouvement St-Gabriel priorisait évidemment la deuxième option. Selon ce qu'on peut y lire,

«Le concept d'aménagement de la Colline parlementaire qui a prévalu jusqu'à date risque non seulement d'entraîner encore une centaine de démolitions dans le secteur Saint-Gabriel mais il provoque dans le secteur environnant des effets désastreux. La spéculation foncière provoquée par ce type d'aménagement oblige les usagers à vivre dans des conditions de logement de plus en plus pitoyables : détérioration du bâtiment en faveur de la plus value du terrain.»⁹

FortEs des statistiques du recensement de 1971 qui avaient établi que la population du quartier était majoritairement des locataires (88.8%) à faible et moyen revenu (le revenu moyen d'unE cheffe de famille était de 4 428\$/an c'est-à-dire 3 000\$ de moins que celui d'unE cheffe de famille de la région métropolitaine), les représentantEs du Mouvement St-Gabriel revendiquèrent que le logement demeure accessible à la population du secteur St-Gabriel. Plusieurs avaient toujours en tête le réaménagement de Place

Royale effectué quelques années auparavant et il n'était nulle question de rénovations ou de nouvelles constructions luxueuses qui ne conviennent absolument pas à la population du quartier. Une hausse du prix des loyers aurait en fait le même effet qu'un bulldozer.

Ainsi, «Le comité de Citoyens St-Gabriel veut que le secteur soit consacré résidentiel selon la capacité de payer des gens qui y habitent.» et après avoir fait le tour de la question, il lui fallut répéter que la formule coopérative était le seul moyen d'assurer une certaine sécurité aux locataires incapables d'acquérir une propriété. Pour conserver ce secteur résidentiel, les membres du comité exigèrent alors «[...] que les constructions futures soient limitées à trois ou quatre étages et qu'ils (sic) répondent à un besoin de logements à coûts modiques (HLM, coopérative d'habitation ou toute société à but non lucratif).»¹⁰ Ils ajoutèrent ensuite que «[...] ce caractère résidentiel soit accompagné de services connexes primordiaux à une vie sociale tels que une garderie, des épiceries du coin, des écoles, des parcs.»¹¹

C'est un véritable quartier que les habitantEs de Saint-Jean-Baptiste désiraient! En ce sens, le Mouvement St-Gabriel recommanda :

Que les gens à faible revenu conservent le droit de rester dans le secteur de la rue St-Gabriel, peu importe l'avenir de la Colline parlementaire.

Que soit confirmée la vocation résidentielle de ce secteur et que soit conservé et amélioré les services essentiels.

Que cesse immédiatement toute démolition de logements dans ce secteur.

Que tout programme de rénovation de quartier favorise l'accessibilité des logements aux gens à faible et moyen revenu résidant actuellement dans le secteur St-Gabriel.

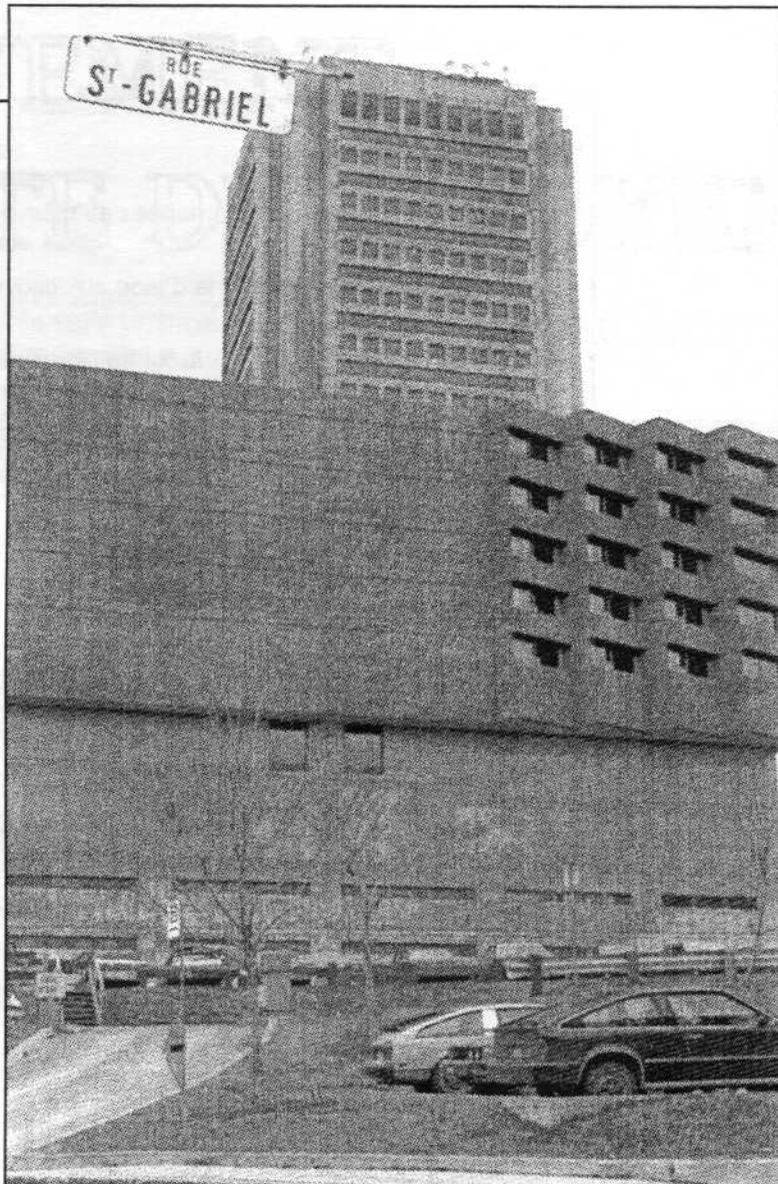
Que tous puissent habiter des logements sains, équipés de commodités essentielles à la vie moderne.

Que ces mêmes résidents puissent jouir d'un environnement conforme à cette vocation résidentielle.

Qu'on arrête les constructions en hauteur telles le Hilton, l'Auberge des Gouverneurs.

Que la Charte de la Ville de Québec soit amendée afin de permettre l'accès aux électeurs propriétaires à la procédure du référendum.

Que les lois municipales soient corrigées afin que la procédure du référendum en cas d'amendement au plan de zonage soit accessible à tous les citoyenNEs résidentEs, propriétaires ou locataires.



DU MOUVEMENT AU COMITE DE CITOYEN

CHAPITRE II

Déjà, le bilan des activités de l'année 1977-1978 introduisit un certain débat au sein du mouvement. Celui-ci allait-il continuer à travailler sur d'autres dossiers de l'environnement urbain ou simplement se faire coopérative d'habitation à l'instar de ce qui est alors envisagé pour la rue St-Gabriel? La coopérative d'habitation et le mouvement devaient-ils demeurer autonomes? On répondra oui et c'est alors que le mouvement prendra le nom du Comité de citoyens St-Gabriel.

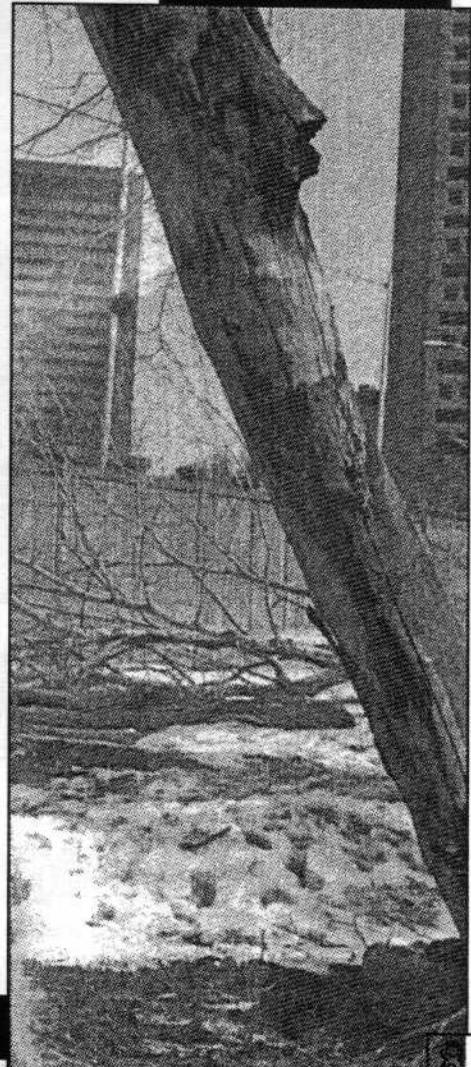
Quelques mois à peine après l'incorporation du groupe une nouvelle menace pesait sur le quartier. Depuis maintenant deux ans que le groupe luttait pour des logements et une vie de quartier qui répondent aux besoins des résidentEs c'était au tour de la compagnie Charlebec de mettre de l'avant un projet de «développement» pour le sud du quartier, une tour de luxe au cœur de ce qui était encore alors le boisé des sœurs Franciscaines. C'était un des rares espaces verts du quartier qui se voyait compromis au profit de nouvelles constructions qui ne répondaient en rien aux besoins de la population locale. Sur ce, la population réagit et entreprit une nouvelle lutte pour la défense de son quartier.

C'est en mars 1974 que les sœurs Franciscaines vendirent leurs terrains — le long de la rue St-Amable entre les rues Claire-Fontaine et Turnbull, derrière le Grand Théâtre— à F. Brown, un monsieur de Calgary, qui, lui, les revendit deux mois plus tard aux Entreprises de Centres d'Achats inc., une compagnie montréalaise. Cette compagnie, présidée par Harvey Maron, soumit alors à la ville de Québec un projet de tours à bureaux mais les permis nécessaires lui furent refusés. Le projet ne correspondait pas aux normes quant aux marges de recul par rapport à la rue.

En janvier 1975, la compagnie Entreprises de Centres d'Achats inc. fut vendue pour la somme d'un dollars à Maron Properties Ltd., entreprise également sous le contrôle de Harvey Maron qui présenta un deuxième projet pour le site des Franciscaines. Encore une fois cependant, aucun permis de construction ne put être émis en raison de la hauteur des édifices projetés. L'agonie du boisé n'allait pourtant pas se terminer ainsi puisqu'au mois de décembre 1976, Maron Properties Ltd. fut vendue à Charlebec Realities inc. Une impression de déjà vue : Charlebec Realities était, elle aussi, présidée par un certain Harvey Maron et présenta elle aussi un projet immobilier pour le site dont vous vous doutez, le projet Charlebec.

On proposait alors un projet de trois tours de luxe de 8 à 11 étages, la première logeant des bureaux et les deux autres des commerces (au rez-de-chaussée) et de l'habitation. Ce qui se trouve aujourd'hui sous le nom du Complexe St-Amable.

Charlebec n'était pas le seul promoteur à menacer l'équilibre déjà précaire du quartier St-Jean-Baptiste. Trizec Corp. entendait construire une tour de 35 étages (phase III, Place Québec) tout comme la compagnie Atlic qui prévoyait déjà construire une tour de 16 étages sur le site de l'îlot Berthelot, voisin de l'Auberge des Gouverneurs. Un laissez-passer pour Charlebec, qui plus est, pour l'un des derniers sites verts du quartier, représentait donc un



précédent dangereux. On souligna d'ailleurs dans le *Schéma d'aménagement de la Colline parlementaire* que le projet proposé par Charlebec était inconciliable avec l'aménagement proposé sur la Colline¹². Au Comité de citoyenNEs, on savait très bien que

«[...] si le projet Charlebec est accepté, d'autres projets du même genre suivront : Atlific, Trizec, Palais de justice, etc. D'autres projets qui encouragent la croissance du capital immobilier sur la Colline parlementaire. D'autres projets qui se feront sur le dos de la population.»¹³

La ville de Québec et ses promoteurs alliés entretenaient des idées de grandeurs pour le quartier St-Jean-Baptiste mais en oubliaient les envies de la population. Bien peu de gens d'un quartier de locataires à faibles et moyens revenus ont besoin de

tours à bureaux et de condos de luxe. Tout cela n'était synonyme que de hausse de l'évaluation foncière, d'augmentation des loyers, de circulation automobile accrue et d'exode obligé des résidentEs.

L'opposition s'organisa donc. Au cours de l'hiver 1978, près de 3000 résidentEs du quartier signèrent leur refus du projet Charlebec à l'aide d'une pétition et plus de 20 groupes populaires appuyèrent la lutte du Comité de citoyenNEs St-Gabriel. Dans les mois qui suivirent, deux manifestations rassemblèrent autour de 400 personnes.

Qu'à cela ne tienne, c'est presque en catimini que la ville de Québec émit un permis de coupe pour 45 arbres et un permis de construction à la firme Charlebec, et c'est par le bruit des tronçonneuses que furent avertis les résidentEs du quartier. Sur le site, on dénombrait 58 arbres coupés dès le lendemain matin. Ultime recours, un résidant du quartier fit

une demande en injonction afin de faire interdire la coupe des arbres ou tout autre travail visant à détériorer la qualité de l'environnement. Obtenue le soir même, cette injonction fut une bien mince consolation puisque Charlebec la défia et abattit les quelques arbres encore debout au cours de la nuit.

Une dernière manifestation eut lieu le 15 mai 1979 mais ce fut le début de la fin et la première véritable défaite pour le Comité de citoyenNEs St-Gabriel. Le cancer était bel et bien pris dans l'un des derniers poumons verts du quartier.



LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES GROUPES POPULAIRES DE QUÉBEC

Juin 1978, Congrès d'orientation du Fonds de solidarité. Le Fonds de solidarité des groupes populaires du Québec métropolitain est un instrument des groupes instauré en vue de permettre à ceux-ci d'accéder à l'autonomie financière. Le Fonds a été lancé par l'Association Coopérative d'Économie Familiale (ACEF), l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS), le Groupe des locataires du Québec métropolitain (GLQM), le journal Droit de parole, la garderie Pomme d'API et les comités de citoyenNEs. Il y avait aussi deux coopératives d'habitation à l'origine mais elles ont dû quitter le Fonds puisque leurs besoins étaient trop grands.

Le Fonds a été lancé au moment où Centraide, organisme par lequel des compagnies, commerçants et autres bourgeois aisés canalisaient leurs dons aux groupes populaires, s'est mis à exiger de la part des groupes des rapports très détaillés sur leurs activités. Désormais, on allait viser avec le Fonds à assurer la survie des groupes membres avec ou sans Centraide, de préférence sans.

Quelques critères furent donc établis comme suit :

- 1-Que les objectifs du groupe soient la défense de la classe ouvrière.
- 2-Que le fonctionnement du groupe soit démocratique.
- 3-Qu'il lutte pour l'amélioration des conditions de vie et non pour des conditions de travail.
- 4-Les groupes rattachés à un groupement politique sont exclus de la table du Fonds.
- 5-La répartition des sommes rassemblées visera le fonctionnement minimum des groupes, et prévoira un fonds pour les besoins spéciaux (luttons spécifiques).

On acceptera tous les dons, tant que les donateurs ne demanderont aucun contrôle. Le Fonds de solidarité des groupes populaires se développa dans cette lignée jusqu'à ce qu'un certain questionnement quant à ses orientations surgisse au milieu des années 1980. Le Fonds était certes un bon appui au mouvement populaire et aux luttes qu'il mène de même qu'un excellent outil de dépannage pour les groupes en difficulté mais certainEs y voyaient un manque d'idéologie. Le Fonds n'était pas le lieu de débat qu'il aurait pu être.

À l'origine du Fonds, «l'ennemi» était l'Hôtel-de-ville et ses menaces de démolitions mais «sans ennemis», ce sont les intérêts individualistes qui ont surgi. La lutte dans les groupes se situait maintenant au niveau de la vague de conservatisme qui déferlait sur les différents paliers de gouvernement mais le Fonds ne suivit pas. Or, il aurait eu un rôle à jouer en ce sens.

Un certain débat eut alors lieu sur le rôle politique du Fonds de solidarité. N'était-ce après tout qu'une question d'argent? Cette interrogation ne pourra sans doute jamais être réglée définitivement mais dans tous les cas le Fonds perdure et aide chaque année ses 8 groupes membres.

TEMPS DE RÉFLEXIONS...

L'après Charlebec marqua un léger temps de recul pour le comité. La démobilisation se faisait sentir à l'interne et c'était le début d'une lente restructuration. S'il n'était pas question de remettre en cause le travail effectué dans le dossier Charlebec, on constatait que l'urgence et le travail de pompier avait en quelque sorte fait perdre l'idée d'une stratégie globale ancrée dans le quartier.

La conjoncture changeait. La menace des bulldozers était maintenant remplacée par les projets de rénovation qui promettaient de nouveaux horizons pour le quartier mais sans que la population puissent s'y reconnaître. Les projets de restauration étaient plutôt synonymes d'exode et de nouvelle population plus aisée, et donc plus rentable, et voilà la

LE REGROUPEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE 03-12 (REPAC-03-12)

Le 15 novembre 1980 a eu lieu à Québec le premier colloque régional d'éducation populaire autonome. Cet événement permit aux groupes concernés, dont faisait partie le Comité St-Gabriel, de se doter d'une définition commune de l'éducation populaire autonome et d'une table régionale réunissant les groupes se reconnaissant dans cette approche de l'action communautaire.

Tout à fait dans l'axe qu'allait alors se donner le Comité, le regroupement définit l'éducation populaire autonome comme l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyenNEs mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

Depuis, le Regroupement des OVEP-03, maintenant Regroupement en Éducation Populaire et d'Action Communautaire-03-12) et son mouvement national, le MÉPACQ, défendent une vision de l'action communautaire axée sur l'action collective pour un changement social. Présentement 44 groupes sont membres du RÉPAC-03-12.

principale menace à laquelle faisait face le quartier. L'impératif était de pallier à la dégradation des logements et l'urgence consistait à s'implanter, à rejoindre la population sur des problèmes concrets.

La question de devenir un comité de logement fut soulevée à l'aube des années 1980 mais on préféra voir dans le travail du Comité une action globale pour un quartier à l'image des gens. Comment pouvait-on rejoindre les gens et travailler à leurs intérêts? On priorisa alors un plus grand contact avec la population, une meilleure diffusion de l'information et un effort fut entrepris vers le transfert de la connaissance des militantEs, le lien entre la théorie et la pratique.

Le plan d'action qu'on présenta à l'Assemblée de mars 1980 fut centré autour de trois grands axes qui étaient de renouveler la motivation, la conscientisation; de sonder les mem-

bres afin de connaître leurs attentes et finalement de briser l'isolement du comité. L'organisation collective était (et est encore) le plus grand pouvoir des résidentEs, il s'agissait de l'utiliser au mieux.

...ET ON CONTINUE

«À travers son histoire, le comité de citoyenNEs s'est défini comme un groupe de pression faisant surtout face au gouvernement municipal. Son travail peut sembler ardu, les gains à court terme paraissent plutôt rares. Cependant, son existence est essentielle et nous le constatons pleinement à travers ses gains à long terme.»¹⁴

Après une année de repli, l'activité du comité ne put reprendre toute son importance en claquant des doigts mais plusieurs assemblées générales permirent de faire un bilan constructif des luttes passées et ainsi de mieux orienter celles qui n'allaient pas manquer de venir. Une fois les luttes de la rue St-Gabriel terminées et la défaite de Charlebec consommée, il fallait réapprendre à fonctionner avec les questionnements quotidiens des citoyenNEs.

Il était plus que jamais nécessaire d'ordonner le travail du comité et de se donner des priorités mais à l'automne 1980, d'autres projets attiraient déjà l'attention du Comité. La Ville venait alors de mettre sur pied deux nouveaux programmes, le Programme

d'Aménagement de Quartier (PAQ)¹⁵ et le Programme d'Aide à la Remise en État des Logements (PAREL)¹⁶, en plus de la question du zonage du quartier et de la Colline parlementaire qui alimentait les discussions. C'est également à cette époque que le Jeffrey Hale's déménagea, non sans soulever de questions à l'instar de celles que posaient la circulation automobile qui continuait à se densifier, le manque de stationnement, la violence ou encore les logements et les espaces verts toujours menacés. Tout un plan d'action en perspective!

Concrètement, l'hiver 1980 fut marqué surtout par deux campagnes, une contre la violence et l'autre contre la hausse des loyers. Un comité fut créé afin de sensibiliser la population au problème de la violence comme phénomène social afin de mieux identifier et mettre de l'avant des solutions qui n'impliqueraient pas une augmentation de la présence et la répression policière. L'auto-organisation était l'objectif de fond et le comité ne manqua pas de faire remarquer la violence inhérente au type de développement urbain priorisé par la ville.

La campagne contre la hausse des loyers quant à elle était liée à la nouvelle analyse de conjoncture où les rénovations étaient devenues une menace dans la mesure où elles étaient presque systématiquement reliées à une hausse des loyers. Conduite d'un point de vue pragmatique, cette campagne mena d'ailleurs à l'écriture d'un *Guide des locataires*.

Outre cela, l'administration municipale se sentait toujours inspirée pour «développer» le quartier. Au printemps 1981, elle rendit public son projet de tunnel piétonnier sous l'autoroute Dufferin. D'abord pensé par le gouvernement québécois, puis repris par la Ville de Québec, le projet, au coût de deux millions visait à «protéger la sécurité des piétonNES» qui devaient affronter l'autoroute. Au-delà d'un simple passage piétonnier, ce projet introduisait cependant toute une problématique au niveau de l'aménagement du couloir Dufferin que nos gouvernements ont aménagé en autoroute, encore au prix de la vie de quartier.

Si la ville pensait pouvoir enfouir le problème sous la terre, le Comité de citoyenNES voyait tout autrement le règlement de la question. Ce n'était pas les piétons le problème. L'aménagement de l'artère était une chose mais elle ne devait pas être dissociée de la recherche de solution face au problème de la circulation de transit au centre-ville et du développement du transport en commun. Avec l'aide de deux étudiants de l'Université Laval, le Comité entreprit donc de développer un plan d'aménagement de l'autoroute Dufferin en vue d'en faire un boulevard urbain, mais à travers une démarche globale.

À un autre niveau, le comité organisa également deux manifestations et fit circuler une pétition. Différents moyens de pression furent mis en œuvre, non seulement dans le but de faire abandonner son projet à la ville mais aussi afin de revendiquer le rallongement des feux de circulation et l'installation de passages protégés. Une victoire pour le Comité mais aussi pour touTEs les habitantEs du quartier, malgré le fait que les 2 millions de dollars prévus pour l'aménagement du fameux tunnel ne furent jamais consacrés aux nécessaires aménagements servant à la population ou aux piétonNES.



LE FRAPRU

C'est lors d'un colloque sur les Programmes d'Amélioration de Quartier qu'est né en octobre 1978 le Regroupement autour du Colloque du PAQ, nom prosaïque qui allait être remplacé par le Front d'Action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) en juin 1979.

Au mois de novembre 1977, les Habitations communautaires du Centre-Sud, un Groupe de ressources techniques montréalais lançait un appel à l'organisation d'un rassemblement et pendant plusieurs mois, un processus de préparation se mit en branle dans des groupes de partout à travers le Québec à travers échanges et débats.

21 groupes étaient alors impliqués et se réunirent autour d'un manifeste contre le développement et les pratiques de rénovations urbaines prônés par le gouvernement québécois. Déjà très revendicatifs, les groupes ont voulu, suite à ce manifeste, se donner les outils qui allaient permettre de donner des suites au Colloque. Il fallait créer une organisation nationale autour des questions reliées à l'aménagement urbain.

Les débuts furent cependant difficiles. Né d'une conjoncture très particulière (les PAQ), le regroupement dû vite s'ajuster au changement de contexte. De plus, le mariage entre les groupes n'était pas toujours heureux et plusieurs se dissocièrent rapidement du regroupement. Au début des années 1980, ils n'étaient plus que 7 de ces groupes à persister.

Néanmoins, des campagnes se mirent sur pied et le regroupement arriva à développer des luttes concrètes et suivies. En mai 1981, lors du premier congrès du FRAPRU, on établit le primat sur le logement social. Des difficultés persistèrent quelque peu au niveau des luttes nationales mais les groupes, réunis autour d'une priorité concrète, s'activèrent plus que jamais au niveau local. Le rôle du FRAPRU était alors avant tout d'appuyer et de coordonner ses luttes locales.

Puis, au fil des ans, le rapport de force avec le gouvernement s'est créé et l'organisation se consolida à tous les niveaux. En 1986, le FRAPRU comptait 21 membres et devenait peu à peu un interlocuteur incontournable pour les gouvernements.

Campagnes d'actions, manifestations toujours des plus colorées les unes que les autres, pétitions, dossiers noirs et publications, représentations et tant d'autres outils de revendications ponctuèrent son histoire. C'est d'ailleurs avec les groupes membres du FRAPRU que le Comité populaire participa pendant plusieurs années à organiser le mois du logement. Et,

«20 ans après sa naissance, le FRAPRU est encore au front. Les dernières années ont été dures, très dures. Le défi de poursuivre la lutte pour le logement social est plus ardu que jamais. Le Tout au marché, qui a emporté les programmes de logement social comme l'ensemble des programmes sociaux, domine impitoyablement. Les questionnements, les débats stratégiques auxquels le FRAPRU est confronté depuis une bonne décennie demeurent entiers.»

Le FRAPRU ne s'est pourtant pas affaibli. Il compte 60 groupes membres, 10 fois plus qu'au début des années 1980.¹⁷

L'ÎLOT BERTHELOT : VÉRITABLE SAGA

L'îlot Berthelot. Ce nom aura marqué le quartier St-Jean-Baptiste pour des décennies. L'îlot Berthelot c'est deux quadrilatères du quartier situés à l'ouest de l'hôtel Radisson, entre le boulevard St-Cyrille (René-Levesque), le parc Berthelot et les rues St-Michel et Berthelot. Au cœur du Faubourg, cet îlot acquit une véritable valeur symbolique au niveau des luttes urbaines, autant en regard des problèmes de logement que de l'aménagement urbain ou de la qualité de vie.

La saga débuta dans les années 1970 alors que six petites maisons, une vingtaine de logements, résistèrent à la vague de démolition qui engloutit le secteur. Pendant des années, la compagnie Atlific qui avait acquis le terrain afin d'y construire un hôtel Holliday Inn a trébuché sur la volonté de fer des locataires et ce, malgré la collusion qu'elle avait développée avec l'administration municipale. Les résidantEs ont contesté chaque hausse de loyer devant la régie du logement et ont réagi à toutes les menaces pendant près de 20 ans.

En juin 1988, Goliath cèda. La compagnie Atlific, résignée, vendit les terrains et maisons à une autre multinationale, toute aussi sûre que la première d'évincer les «quelques locataires» récalcitrants. La compagnie Urdev, sous laquelle se cachait le pouvoir financier des banques suisses, annonça quelques mois plus tard, en décembre 1988, son intention de construire une tour de 15 étages sur le site même. L'annonce fut faite deux semaines après que, Oh! hasard, l'administration municipale eut changé le zonage du secteur : Le nouveau règlement permettait maintenant de construire des tours en hauteur à l'îlot Berthelot.

Plusieurs résidantEs du secteur avaient déjà reçu un avis d'éviction pour démolition et une fois de plus il aurait fallu dire adieu à cette parcelle de faubourg. C'était cependant sans compter l'entêtement des résidantEs du secteur. Une campagne de lettres d'opposition à la démolition fut lancée auprès de la population du quartier, des organismes et des groupes communautaires et plusieurs centaines de lettres furent déposées à la régie du logement. Conférences de presse, audition à la régie du logement, manifestations et ligne de piquetage devant l'Hôtel-de-ville ponctuèrent également la campagne. Dès les semaines qui suivirent, une forte contestation se mit en branle et, à l'automne 1989, en pleine campagne électorale, Jean-Paul L'allier et le Rassemblement populaire s'engagèrent à protéger la fonction résidentielle à l'îlot Berthelot et à respecter les normes de zonage originales.

Événement heureux ou pas, le Rassemblement populaire est porté au pouvoir. Dans tous les cas, on aura au moins réussi à reléguer le projet Urdev aux oubliettes. L'histoire n'était pourtant pas terminée.

L'année suivante, la Compagnie Urdev (s'est) vendu à la compagnie 2551-4225 Québec inc. et en 1991, la Ville de Québec revint sur sa promesse. Un nouveau projet était sur la table et il n'était plus question de conserver les logements existants. On entendait maintenant construire une tour à bureaux de huit étages dont la façade aurait donné sur le boulevard St-Cyrille et l'arrière aurait été garni de logements en rangée donnant sur le parc. Somme toute moins imposant, le projet constituait néanmoins une menace pour l'îlot et réveilla l'opposition. Des consultations publiques furent organisées mais on se rendit rapidement compte que les fonds manquaient à la réalisation du projet.

La suite marqua un premier temps de répit depuis des années pour les résidantEs du secteur. Campagne électorale «oblige» le Rassemblement populaire annonça, en novembre 1993, que trois millions allaient être investis dans le développement résidentiel dans le secteur du Centre des Congrès, et donc de l'îlot Berthelot. Et, dans la même foulée, la Ville disposait du dossier en établissant un moratoire de deux ans sur les terrains de l'îlot. Toute possibilité de démolition, et de restauration, des maisons était exclue pour au moins deux ans.

Dès 1994, de nouveaux rebondissements pouvaient toutefois venir changer la donne. La compagnie 2551-4225 Québec inc. propriétaire des terrains et maisons de l'îlot Berthelot a fait faillite. Une faillite prévisible ont dit certainEs mais n'empêche que, dès les mois qui suivirent, le syndic Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne Inc. fit parvenir aux

résidentEs un avis d'éviction pour cause de démolition. Vieux vins, nouvelles bouteilles!

La trêve aura été de courte durée et le Comité populaire entreprit alors une série de représentations au Conseil municipal afin de s'assurer de l'impossibilité pour le syndic de procéder à une expropriation des résidentEs pour cause de démolition. De plus, le groupe travaillait à faire renouveler le moratoire et la mise en réserve de l'îlot Berthelot (il sera prolongé de deux ans en décembre 1995).

En janvier 1995, les résidentEs et le Comité populaire tinrent une réunion afin d'établir un plan d'action. De nombreuses rencontres suivirent entre les locataires, le Comité populaire et SOSACO dans le but de mettre sur pied un projet de coopérative d'habitation. Un comité est mis sur pied dans le but de se donner une existence légale et en novembre 1996 est créée la Fondation de la Coopérative d'habitation de l'îlot Berthelot.

En août 1997, la Ville de Québec parvint finalement à acheter les terrains et les maisons de l'îlot Berthelot et les revendit immédiatement à la Coopérative d'habitation de l'îlot, moyennant 3\$ et à la condition que cette dernière rénove les maisons, selon les normes de la Ville de Québec, avant le 31 décembre 1999.

L'automne 1997 marqua le début des travaux et... la fin d'une saga.

Voilà, trop brièvement exposée, la petite histoire de l'îlot Berthelot, à quelques détails près, à tout le moins, puisque la saga de l'îlot Berthelot c'est aussi une lutte pour des espaces verts et une plus grande qualité de vie. En novembre 1981, le Comité St-Gabriel présentait un dossier sur l'aménagement du Parc Berthelot dont en voici les grandes lignes. Place aux acteurs.

Au début du XIX^{ème} siècle, ces terrains appartenaient aux deux frères Michel et Amable Berthelot qui, en 1825, firent don à la Ville de Québec d'une étendue de 110 pieds de largeur sur 330 pieds de longueur, à la condition expresse qu'elle serve à perpétuité de place de marché. En 1886, on accorde des contrats pour construire une halle de marché qui sera détruite en partie en 1962 et finalement démolie en 1965. Les droits sur l'emplacement du marché ont été rachetés pour la somme de six milles dollars (6 000,00\$), aux héritiers Berthelot en 1923, par la Ville de Québec qui, à cette époque, ne s'en servait plus comme marché public, tout en louant une partie de l'immeuble aux Zouaves pontificaux.

Quant aux autres lots du quadrilatère appartenant tous aux deux frères Berthelot, ils furent loués et vendus jusqu'à ce qu'en 1974, l'ensemble (hormis une mince bande de terre à l'est, le long des rues Prévost et St-Michel) soit acquis par les compagnies Atiflic et Westburn de Montréal, en vue d'y ériger une tour-hôtel de style Holiday Inn.

En 1978, sous la pression des groupements populaires (arrêt de la construction du boulevard prévu à la place de l'actuelle rue St-Gabriel), et en accord avec un mouvement qui s'était affirmé depuis bon nombre d'années dans les grandes villes nord-américaines, la Ville de Québec, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement, décide de revitaliser cette partie du centre-ville appelé «îlot 8» par un Programme d'Amélioration de Quartier (P.A.Q. – îlot 8). Ce programme présenté en 1979 visait, au chapitre des équipements communautaires, les objectifs suivants : «Créer une place publique au sein du groupement résidentiel; faire une meilleure utilisation des espaces aménagés en parcs ou actuellement vacants»¹⁶ On peut y lire aussi, précisément en ce qui concerne le quadrilatère du marché Berthelot et des propriétés Atiflic-Westburn :

1- «Dans cet ordre d'idées, les projets retenus et devant être réalisés, auront nécessairement un effet positif sur la vie communautaire de cet îlot.»

Création d'un écran d'arbres et d'arbustes afin d'établir une coupure visuelle entre la rue Prévost et le boulevard St-Cyrille. Cet écran se continuera également à l'ouest de la rue St-Michel (Auberge des Gouverneurs). En plus des plantations, des éléments de mobilier urbain, i.e. bancs, poubelles, etc., y seront installés.

Suite...

Suite à la page suivante...

2- Sur le terrain actuellement propriété de la Ville de Québec, le long de la rue St-Patrice, la «Place Berthelot reprendra vie. (...) La conception physique de cette « place » permettra des activités propices aux rencontres des gens du quartier».¹⁹

Puis suivirent une série d'assemblées de consultation sur le sujet dont les péripéties pourraient donner lieu à un roman-fleuve.

Sept. 1979 : La Ville de Québec organise ses premières rencontres de consultation. Résultat : échec complet tant au niveau de la participation (environ une quinzaine de personnes) que du type de consultation.

Nov. 79 à mars 80 : Pression des groupes auprès de la Société d'Habitation du Québec (S.H.Q.) qui cède en obligeant la Ville à modifier son règlement (2642) et à reprendre la consultation.

Mars 80 : Appel à une seconde série de consultation, faite par la Ville, et à laquelle 22 groupes du quartier répondent.

Mai 80 : Les 22 groupes présentent leurs recommandations à la Ville.

9 juin 80 : Une soirée publique, convoquée par la Ville, rejoint environ de 60 à 80 personnes, en plus des 22 groupes, et adopte 6 propositions qui rejettent dans les faits, le plan d'aménagement proposé par la Ville.

Juillet 80 : La Ville présente à la S.H.Q. son propre schéma d'aménagement des équipements communautaires, schéma qui ne tient aucunement compte des demandes des citoyenNEs votées lors de l'assemblée publique. La S.H.Q. se montre prête à l'accepter.

Août et sept. 80 : Les groupes demandent alors une rencontre officielle avec les autorités de la Ville pour qu'elle présente ses positions face aux conclusions des différentes assemblées publiques. La ville refuse cette rencontre. Les groupes demandent également une rencontre officielle avec les représentants de la S.H.Q. afin qu'ils expliquent la raison de l'acceptation du projet de la Ville. La S.H.Q. refuse à son tour.

16 déc. 80 : Le Maire Pelletier, avec ses conseillers et urbanistes, rencontrent les citoyenNEs. On réitère les positions de la Ville face à Place Berthelot, limitant l'intervention aux terrains appartenant à la municipalité et refusant de se porter acquéreur des terrains Atlific, sous prétexte de leur coût élevé et du règlement de zonage qui préviendrait toute construction en hauteur.

14 mai 81 : Lors d'une rencontre avec le Groupe du Faubourg, le Maire Pelletier affirme que l'aménagement du terrain de la «Place Berthelot», prévu pour cette année, ne se fera pas avant l'année suivante.

16 juin 1981 : Les citoyenNEs du quartier se prononcent contre un plan d'aménagement du quadrilatère entier préparé par la compagnie Atlific et combinant la construction d'un édifice à bureaux, avec celle de H.L.M. et d'un petit parc.

Devant les manques de la Ville à aménager en espace vert le quadrilatère Berthelot, Prévost, St-Michel et Ste-Patrice; devant le peu de cas que la Ville fait des terrains vacants de la compagnie Atlific, et pour prévenir de nouvelles démolitions dans cette partie du quartier qui a été fortement touchée, des citoyenNEs décident de se grouper en comité afin de pouvoir présenter à la Ville un projet d'aménagement du quadrilatère qui corresponde mieux à leurs aspirations.²⁰

[...]

Suite à cela, le Comité reprécisa 9 grands principes qui devraient guider, non seulement l'aménagement de la place Berthelot mais également l'agencement urbain priorisé pour l'ensemble du quartier. Ces principes directeurs ont alors été énoncés comme suit :

1- Il semble primordial de doter le quartier St-Jean-Baptiste d'un plus grand nombre d'espaces verts; ce qui constitue une carence présentement dans le secteur. De plus, l'amélioration du milieu de vie va actuellement à l'encontre de l'implantation de nouveaux immeubles commerciaux en nombre déjà plus que suffisant.

2-L'îlot 8 étant désigné, selon le plan de zonage de la Ville de Québec comme «zone résidentielle», le comité s'oppose à toute modification au présent règlement qui irait dans le sens d'accentuer la construction d'édifices commerciaux, en hauteur de surcroît.

3-Le quartier ayant été la proie des démolisseurs plus souvent qu'à son tour, le Comité exige qu'aucune démolition n'intervienne dans le secteur St-Jean-Baptiste et que l'on tente par tous les moyens de préserver les bâtiments existants.

4- Voir à garder en bonnes conditions les maisons existantes et conserver l'homogénéité du quartier. En effet, il est maintenant reconnu qu'il est souvent préférable, sur tous les plans, de rénover les maisons existantes plutôt que d'en construire de nouvelles.

5-L'aménagement du terrain Berthelot doit répondre prioritairement aux différents besoins de la population du quartier et tenir compte des diverses clientèles représentées.

6-Respect de la fonction résidentielle avoisinante et aménagement d'un équipement communautaire qui renforce les liens de voisinage.

7- Que les travaux d'aménagement du parc «Place Berthelot» ne contribuent pas à faire augmenter l'évaluation des propriétés environnantes, hausse d'évaluation qui pénaliserait les citoyenNes vivant à proximité de cet équipement dont ils ont besoin.

8- Reconnaissance du droit de participation des résidentEs à la définition de l'aménagement de l'espace et sur l'utilisation des argents disponibles (notamment le 350 000,00\$ prévu par le P.A.Q. -ilôt 8 pour la réalisation de Place Berthelot). Les règlements du P.A.Q. spécifient de façon très claire l'obligation pour la ville de Québec de consulter la population dans la définition de tout aménagement. Il est à prévoir également des mécanismes de consultation et de décisions régulières des citoyenNES quant à l'utilisation et aux aménagements annuels du parc.

9- Faire en sorte d'aménagement le parc Berthelot dans un laps de temps très court (brève échéance) et ce afin de répondre dans l'immédiat à des besoins urgents en espaces récréatifs dans le quartier.²¹

C'est dans cette perspective globale que le Comité mit de l'avant différents moyens de pression afin de développer le parc Berthelot. Depuis le début de l'année 1979 que s'ouvrirait ce dossier et malgré les pressions des groupes et les demandes répétées de la population du quartier, la ville a systématiquement refusé de changer ses positions. Le dossier demeura tout de même une priorité pour le Comité et, si l'enjeu à long terme restait l'acquisition par la ville du terrain Atiflic, certains acquis furent emportés.

Acculée au pied du mur, la Ville aménagea un parc sur les terrains qui lui appartenait mais, et ce fut d'autant plus significatif, le Comité réussit à rendre public la problématique du manque d'espaces verts et de jeux dans le quartier St-Jean-Baptiste. La bataille était loin d'être finie et se poursuivit encore pour plusieurs années. Le comité suivit de très près toutes les étapes de l'aménagement et y participa en plusieurs points mais il fallait également s'assurer que la définition du développement des terrains Atiflic, alors utilisés comme stationnement, allait aller dans l'intérêt de toute la population. Toutes ces revendications étaient d'ailleurs à reprendre sur d'autres dossiers.

LE PARC SCOTT

L'un de ces dossiers est l'aménagement du Parc Scott. Menant une lutte parallèle à celle de Place Berthelot, le Comité réussit à imposer ses demandes à la ville quant à la transformation de l'espace situé au coin des rues Scott et St-Gabriel en parc. Le terrain avait en fait été libéré par la démolition d'un taudis et d'un hangar mais il avait immédiatement été récupéré à des fins de stationnement.



Suite aux pressions exercées par les citoyenNEs, un parc allait être créé. En 1977, quelques arbres furent plantés sur le site. Puis apparurent pelouse, bancs, carré de sable, balançoires, glissoire et le parc fut clôturé.

En 1979, un groupe de parents et de résidentEs du secteur, conscientEs de l'importance sociale du parc, ont même décidé de construire une sculpture-jeu qui servirait de centre d'intérêt pour les enfants, qui symboliserait le renouveau du quartier, qui augmenterait, par la participation de la population, le sentiment d'appropriation de cet espace (dans le but de le respecter et de l'améliorer) et qui servirait aussi à renforcer l'aménagement déjà existant. La ville ne respecta cependant pas son engagement et les fonds manquèrent finalement pour concrétiser le projet.

L'histoire n'allait pourtant pas s'arrêter là puisqu'en 1981, 30 000\$ provenant du Programme d'amélioration de Quartier fut consacré à l'aménagement du parc Scott. La ville proposa un premier plan mais celui-ci n'était pas conforme aux vœux des résidentEs qui désiraient y voir plus d'équipements récréatifs pour les enfants. Une pétition circula alors afin de demander le report de l'ouverture des soumissions après la réalisation d'un plan « alternatif » qui serait plus conforme aux désirs de la population.

Créant un précédent qui demeura malheureusement unique, le comité exécutif et le conseil de ville de Québec acceptèrent de collaborer et retardèrent quelque peu leur projet. Le sous-comité parc Scott du Comité de citoyenNEs présenta alors sa conception « alternative » de l'aménagement du parc et celle-ci put être soumise à une consultation large de la population.

La transformation de cet espace poursuivit de belle façon le travail amorcé par le Comité de citoyenNEs. Tout au long de l'été et de l'automne 1982, des représentantEs du Comité et des résidentEs entreprirent les travaux menant à la réalisation du parc Scott. Les gens du secteur ont réellement eu leur mot à dire et ce sont des résidentEs du quartier qui firent une réalité des plans qu'ils avaient si longtemps préparés. Ça ne s'était jamais vu.



Ce devait d'ailleurs être trop beau pour être vrai puisque l'aménagement original et audacieux qui frappait l'esprit des enfants comme des plus grands fut détruit à peine deux ans plus tard. L'histoire est digne des meilleures imaginations mais n'est que trop réelle. Au début de décembre 1984, en quelques jours, une hutte de béton de 7 pieds de hauteur et un écriteau : «Travaux de Bell Canada», apparaissent dans le parc. À la consternation des résidentEs, un véritable bunker y trônait désormais. On se demande encore comment cela put arriver! Une erreur dit-on : le Comité exécutif de la ville avait autorisé l'exécution des travaux suite à une confusion entre les parcs Scott et Berthelot.

Le comble du cynisme fut atteint lorsque 7 résidentEs du secteur rencontrèrent des fonctionnaires des Services d'urbanisme et des loisirs et parcs à l'Hôtel-de-ville afin d'avoir plus d'informations sur l'erreur qui venait de se produire. Ils apprennent alors qu'un autre emplacement avait été envisagé pour la hutte, le long de la rue Prévost et du boulevard St-Cyrille mais que l'endroit n'avait pas été retenu parce que... ça n'aurait pas été esthétique!

Le maire Pelletier quant à lui soulignait que s'il avait su que le site visé était le parc Scott, la ville aurait probablement exigé que l'aménagement de la hutte soit souterrain. Il s'empressait cependant d'ajouter qu'il faudrait vivre avec l'erreur puisque Bell Canada avait tous les permis requis.

LE COMITÉ POPULAIRE ST-JEAN-BAPTISTE

CHAPITRE III

La «victoire» Parc Scott avait tout de même donné une nouvelle impulsion au Comité de citoyenNEs. Il n'était alors plus perçu comme le pompier qui devait éteindre les feux mais plutôt comme un agent de formation et un intervenant établi dans le quartier, dans tout le quartier. Les luttes de St-Gabriel étaient effectivement achevées depuis des années, et si le secteur demeurait un enjeu certain, le comité développait une vision globale du quartier. L'Assemblée générale du 29 septembre 1982 signa un tournant pour le comité qui allait désormais s'appeler le Comité Populaire St-Jean-Baptiste, appellation qui demeure aujourd'hui.

Des problèmes internes au Comité perduraient cependant et l'Assemblée de septembre 1982 ne lui permit pas de se doter d'un nouveau conseil d'administration. On estima, en outre, que la structure alors en vigueur (conseil d'administration, sous-comités et assemblée générale) rendait difficile la prise en charge collective des dossiers et surchargeait de travail les coordonnateurs du groupe. Tous les comités se concentraient sur des dossiers précis mais bien peu de gens avaient une vision globale du travail du Comité de citoyenNEs.

Le 13 octobre 1982, un Conseil d'administration élargi, réuni pour discuter de la structure et du fonctionnement du groupe adopta de nouvelles dispositions quant à l'organisation interne du comité. Une structure collective allait permettre ainsi à tous et toutes de participer et de discuter des priorités et des orientations de l'ensemble du groupe. Le groupe fut donc formé d'un collectif composé de tous les membres intéressés qui se réunirait à intervalles réguliers, d'un comité de coordination chargé d'assurer le suivi entre les collectifs et d'une assemblée générale tenue une ou deux fois par an.

Par ailleurs, plusieurs dossiers occupaient toujours le Comité. Un nouvel accent était mis sur la situation de l'emploi dans le quartier et un comité d'emploi mis sur pied un centre communautaire d'emploi. Ce dernier ne récolta cependant pas de grands succès. Ces limites se firent trop rapidement sentir : peu de gens, peu d'offres d'emploi valables, une trop petite superficie couverte. Il fermera ses portes à la fin de la première subvention qui lui avait été accordée. Le développement de Place Berthelot se poursuivait mais surtout de nouveaux projets aspiraient à donner une nouvelle envergure à Place Québec et à la rue St-Jean.

On constata cependant rapidement qu'il y avait un roulement des gens qui s'impliquaient au collectif trop grand pour assurer un véritable suivi des dossiers. Ces derniers se retrouvaient alors toujours entre les mains des permanentEs. De plus, la fatigue des militantEs de la première heure se faisait de plus en plus sentir sans pour autant qu'il y en ait de nouveauxELLES pour les remplacer. La participation aux assemblées générales, comme aux différentes instances du groupe, se faisait de plus en plus faible. Le comité avait un besoin criant de monde!

À la veille de la rentrée de 1984, une rencontre échange sur l'avenir du Comité populaire souleva le problème. Voulait-on revivre une autre année surchargée de travail et être complètement dépassé par les événements? Une réponse unanime : non. La rencontre se

conclut sur le constat qu'il n'y avait pas assez de gens qui connaissaient le Comité populaire. Si, le Comité devait disparaître, ses membres avaient au moins la responsabilité d'en avertir la population du quartier auparavant... et qui sait peut-être cela allait-il réveiller les gens?

Pour la rentrée 1984, on s'affaira à préparer la Fête de Fermeture du Comité populaire et à faire circuler les rumeurs quant à son agonie afin d'alerter les gens et de les impliquer dans la relance du groupe. Un groupe qui avait les budgets pour fonctionner, des équipements suffisants, un local mais dont l'ingrédient principal manquait cependant : la participation des gens.

La question du besoin du Comité dans le quartier se posait alors. Pourtant, il ne faisait aucun doute que les problèmes étaient là et des gens portèrent encore le groupe vers une nouvelle année... puis une autre et une autre. Un seul comité s'occupa de l'ensemble des priorités du groupe mais celui-ci surmonta la crise. La leçon a néanmoins été comprise et l'accent fut plus que jamais mis sur l'information de quartier et la prise en compte des intérêts des gens.

LES TOURS SONT DE RETOUR

En juin 1985, la menace du développement de Place Québec prenait une toute nouvelle actualité puisque le conseil municipal de la Ville de Québec allait voter un règlement pour changer le zonage concernant le stationnement des phases III et IV de Place Québec.

Au moment même où ils devaient entreprendre cette lutte, les membres du Comité retinrent toutefois les leçons de l'histoire et portèrent la lutte de Place Québec dans une perspective globale. Afin d'éviter le piège de la «démobilisation post-grande-lutte», le groupe composa au cours de l'été 1985 un plan de développement et d'aménagement pour l'ensemble du Quartier St-Jean-Baptiste. Cette démarche allait « [...] créer un instrument de travail capable de rallier les groupes et les individus qui s'intéressent et/ou qui interviennent dans le quartier et si possible de s'unir face aux intervenants des différents paliers gouvernementaux.»²² En priorisant la consultation et la participation de l'ensemble de la population du quartier, le plan avait d'abord 4 objectifs:

- 1- Recréer des liens avec les quartiers avoisinants (St-Roch et quartier Latin) et entre le secteur Bon Pasteur et le secteur St-Gabriel en rendant plus accessibles ces «barrières» actuelles que sont le cap, le boulevard Dufferin et le boulevard St-Cyrille.
- 2- Augmenter, sans démolir d'habitations, les espaces verts dans le secteur Nord (entre St-Jean et Arago).
- 3- Densifier l'habitation autour des espaces verts dans le secteur Sud (entre St-Jean et Grande Allée).
- 4- Transformer du moins partiellement, les «autoroutes» urbaines que sont Dufferin et St-Cyrille en boulevards urbains. Un boulevard urbain étant défini : voie à fonction multiples (commerce, administration, habitations,...) dont les services sont disponibles autant à la clientèle de transit qu'à la population locale d'où possibilités de stationnement sur rue, feux de circulation aux rues transversales, arrêts fréquents, virages à gauche, etc.²³

Coïncidant avec les principales revendications du groupe, le plan mit l'emphase sur l'opposition à la construction de toutes tours, l'humanisation des autoroutes, de véritables consultations publiques sur les projets de la ville et des espaces verts avec jeux pour

enfants, notamment dans le nord du quartier.

Sans délaissier les problèmes de logements, de plus en plus l'action du Comité se concentrait sur l'aménagement urbain, sur la définition d'un milieu pris comme un ensemble et non comme une liste d'épicerie à remplir.

LA RELANCE

Malgré ses «nouvelles» orientations et le travail-terrain qui les accompagnait, la faible participation au Comité se faisait toujours sentir. Le conseil d'administration constatait toujours que la population connaissait très peu et/ou très mal le groupe et qu'il était nécessaire de trouver de nouvelles personnes pour participer aux différentes activités et travailler aux dossiers du comité.

Après quelques années plus moroses, l'année 1986-87 marqua enfin une véritable relance. On pensa alors à rééditer un dépliant du Comité afin de le distribuer de porte à porte dans le quartier, à lancer une campagne médiatique, à faire un envoi postal aux différents organismes du quartier notamment dans les coopératives d'habitation, à réactualiser la carte de membre ou encore à tenir un petit kiosque dans différents forums. En fait, l'ampleur de la campagne allait elle-même reposer sur la participation des membres.

L'assemblée générale de septembre 1986 permit d'élaborer une campagne de recrutement et d'information afin de faire connaître le groupe à la population et d'échanger avec elle en vue d'accroître la participation au Comité. Un des moments forts de la campagne fut certainement un «café-rencontre» tenu à l'automne afin qu'ancienNEs et nouveauxELLES puissent se rencontrer et échanger sur l'histoire du Comité populaire et sur les enjeux actuels. Et malgré quelques problèmes d'organisation, l'opération fut un succès, attirant quelques dizaines de nouvelles personnes qui commencèrent à graviter, à différents degrés, certainEs allant jusqu'à une implication très soutenue, autour du groupe.

Encore quelque peu fragile mais fort de cette relance, le groupe n'allait pas manquer de poursuivre ses activités.

UNE VISION

Nous sommes un regroupement de résidentEs du quartier St-Jean-Baptiste. Nous y demeurons, parfois depuis longtemps, nous y faisons nos achats (en bonne partie) et nous participons à la vie communautaire de diverses façons. Nous aimons notre quartier et nous désirons y rester, et nous désirons qu'il soit très agréable d'y demeurer. Nous ne voulons pas que notre milieu de vie soit bouleversé par une nouvelle vague d'aménagement-bulldozer ni par le développement incontrôlé de la spéculation immobilière.

Il y a vingt ans, il y a quinze ans notre quartier a été bouleversé par les bulldozers, par le développement des fonctions dites centrales et gouvernementales de la Colline Parlementaire. Depuis, c'est plus calme, grâce en partie aux efforts, aux résistances et aux luttes de citoyens et de citoyennes de notre quartier et d'ailleurs. C'est plus calme, mais il reste des dangers; c'est plus calme mais nous vivons encore les manifestations physiques importantes des erreurs du passé.

Notre point de vue est celui de résidentEs de notre quartier, un quartier situé en partie sur la Colline Parlementaire, en partie au centre-ville. Ce n'est pas parce que nous vivons là que nous devons endurer tous les problèmes dus à un aménagement inadéquat.

Au contraire, IL EST TEMPS D'AMÉNAGER ET DE RÉAMÉNAGER POUR QUE D'ABORD IL SOIT AGRÉABLE DE RÉSIDER DANS NOTRE QUARTIER. Au contraire d'une conception de centre-ville inhabité comptant une multitude de fonctions centrales nous nous prononçons POUR UN CENTRE-VILLE HABITÉ ET AGRÉABLE À VIVRE ET POUR UN ÉTALEMENT DES FONCTIONS CENTRALES SUR PLUSIEURS QUARTIERS EN FONCTION D'UNE DÉFINITION ÉLARGIE DU CENTRE-VILLE.

Suite à la page suivante...

suite...

Comme il nous apparaît très clairement que St-Jean-Baptiste a déjà amplement sur son territoire de manifestation des fonctions centrales IL FAUT LIMITER AU MAXIMUM LE DÉVELOPPEMENT DE CELLES-CI DANS NOTRE QUARTIER AU PROFIT D'UN RATTRAPAGE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION RÉSIDENTIELLE.

Dans cette optique LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DEVRA PRIVILÉGIER LE DÉVELOPPEMENT DES ARTÈRES COMMERCIALES BASÉ D'ABORD SUR LES BESOINS DIVERSIFIÉS DE LA POPULATION RÉSIDENTE. Pour que notre qualité de vie ne souffre pas exagérément des problèmes causés par la circulation automobile des «navetteurSEs» il faut FAVORISER LE TRANSPORT EN COMMUN PLUTÔT QUE LE DÉPLACEMENT EN AUTOMOBILE DE CES NAVETTEURseS.

Pour rétablir les liens avec les quartiers environnants, rendre sécuritaire la circulation piétonnière, embellir notre ville il faudra TRANSFORMER LES AUTOROUTES DUFFERIN ET ST-CYRILLE EN BOULEVARDS URBAINS, et récupérer des terrains sur le boul. St-Cyrille pour border celui-ci de résidentiel et de commerce local.

Comme un centre-ville habité se doit d'être un milieu agréable à vivre pour tout type de personne y compris pour la famille et les enfants il faudra permettre à celles-ci (et à tout regroupement de personnes) d'avoir accès à des GRANDS LOGEMENTS ET À DES PARCS DE VOISINAGE.

Pour éviter que cette amélioration de la qualité de vie de notre quartier ne profite qu'à ceux/celles qui ont des moyens financiers plus importants et que des centaines de résidentEs actuelEs soient chassésEs de leur quartier il faut SAUVEGARDER L'ACCÈS DES GENS À FAIBLES REVENUS À DES LOGEMENTS DÉCENTS ET LIMITER LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE.

Voilà donc le cadre général de pensée que nous nous sommes donnés collectivement.²⁴

Bilan du Comité populaire St-Jean-Baptiste pour l'année 1986-1987.

UN NOUVEAU LOCAL



Le contraire aurait pu paraître paradoxal pour un comité de citoyenNEs, d'un quartier, concentré sur les luttes urbaines mais il est clair que la géographie du Comité populaire a toujours été significative. Sans jamais qu'il y ait eu de véritable effort conscient, la situation géographique du groupe a toujours porté une symbolique. Elle fut en quelque sorte à l'image de l'orientation du groupe. Situé à l'origine au 745, rue des Zouaves, au coin de la rue St-Gabriel, il était au cœur des luttes du secteur St-Gabriel.

Le travail du Comité populaire s'est par la suite peu à peu recentré sur l'ensemble du quartier. Après des années de transition, le groupe se trouva face à l'obligation de déménager au début de l'année 1987-1988. Comme si la transition et la relance n'avait pu être complète sans un nouveau local. Le Comité devait donc déménager mais les locaux étaient difficiles à trouver... trop rares et/ou trop dispendieux. L'idée première des membres était de s'installer sur la rue St-Jean, au cœur du Faubourg, afin d'accroître la visibilité du Comité et de poursuivre le travail de la relance mais aucun local n'y était alors abordable. Le Comité se retrouva alors rue Prévost... un peu en situation de transition.

LE CLASSIQUE

Au cours de l'année 1988, la pression des bulldozers se faisait sentir à l'îlot St-Jean/Ste-Geneviève où les contraintes se resserraient sur les locataires afin qu'on puisse y démolir des immeubles centenaires. Un seul locataire résista à la menace d'éviction et il amorça des démarches judiciaires contre le propriétaire. Selon lui, la maison centenaire qu'il habitait, bien qu'en piètre état, méritait qu'on la rénove, et cela bien qu'il doive vivre sous le harcèlement régulier du propriétaire. Une enquête fut d'ailleurs ouverte par le ministère de la justice dans ce dossier pour harcèlement et discrimination. Pendant ce temps, le Comité populaire poursuivait son travail de conscientisation et le Groupe de ressource technique SOSACO négociait pour acheter la maison. Quelques mois plus tard, un groupe réussissait à racheter la maison afin d'en faire une coopérative d'habitation. Une victoire.

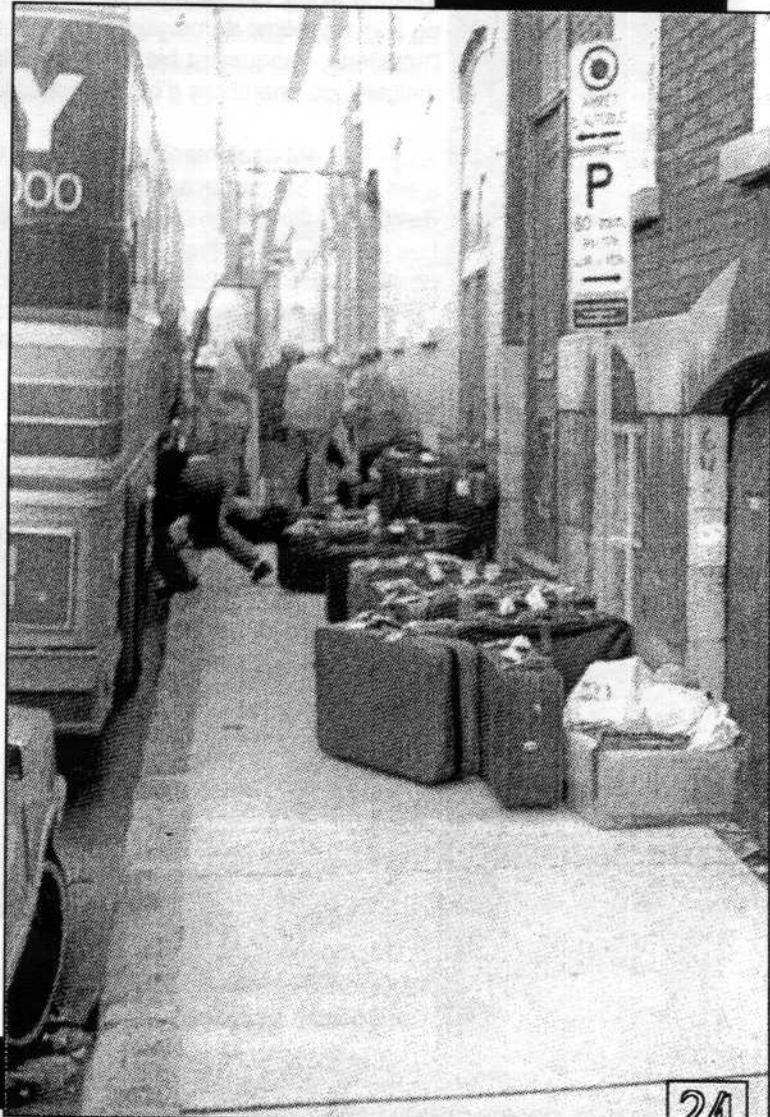
Enfin, une victoire à mettre en perspective. À l'instar de l'îlot Berthelot, il s'agissait là d'une lutte à long terme.

En 1988, Marcel Beaulieu et Les investissements IMQUA achetèrent tout le pâté de maisons compris entre la rue d'Aiguillon, la Côte Ste-Geneviève, la rue St-Jean et l'immeuble Le Classique. Les rumeurs entourant le projet IMQUA se répandirent dans le quartier comme une traînée de poudre, sans que personne ne sache encore exactement de quoi il retournait. Chose certaine, c'est que les citoyenNES et le Comité populaire, déjà échaudés par des projets controversés au centre-ville de Québec, avaient bien à l'œil ce qui se tramait dans cet îlot du Faubourg.

On apprit quelques mois plus tard que la firme prévoyait y construire un ensemble de boutiques avec mail intérieur qui inclurait l'aménagement d'un stationnement intérieur de 96 places sous le bâtiment. Au cours de l'hiver 1988 cependant, le projet IMQUA fut soumis au Service d'urbanisme de la Ville de Québec, qui l'avait refusé... il était non conforme à 80% aux règlements de zonage du quartier....ouf!

Les problèmes ne s'étaient pas envolés pour autant. Marcel Beaulieu était déjà tristement célèbre au Comité populaire et auprès de la population du quartier comme le propriétaire de l'immeuble Le Classique, cet immeuble de la rue St-Jean dont l'histoire était, déjà à l'époque, pleine de rebondissements.

Au début des années 1970, Le Classique était réservé au logement locatif et comptait 164 appartements. En 1989, il ne restait que 38 logements loués à des locataires ayant des baux annuels. La majorité d'entre eux habitaient l'immeuble depuis plusieurs années et désiraient y demeurer malgré les pressions quasi-permanentes du propriétaire, ces mêmes pressions qui avaient permis de transformer progressivement les autres logements en chambres



d'hôtel ou en petits appartements loués pour quelques jours ou à la semaine.

En fait, profitant d'une imprécision de la définition du mot hôtel dans les règlements municipaux, la société IMQUA avait commencé, dès 1982, à aménager en chambres d'hôtel ce qui était jusque là de petits appartements. Le Progrès civique, qui était alors au pouvoir, se montra très tolérant de ce non-respect du règlement de zonage et l'administration municipale le demeura, tolérante, jusqu'au 25 août 1988, alors que sous les pressions des locataires, elle prit des mesures devant colmater la faille qui avait permis ce changement de vocation de l'immeuble.

Tout au long des années 1980, des travaux de transformations, sans que jamais aucun permis ne soit obtenu de la ville, permirent au propriétaire de changer peu à peu la vocation de l'immeuble au grand désarroi des locataires résidentEs. À deux reprises, le propriétaire avait eu à payer des amendes symboliques de 100\$ mais ce n'était rien en comparaison des revenus qu'il tirait de son hôtel. En février 1988, le Service du contentieux de la Ville de Québec fit même parvenir une mise en demeure au propriétaire lui enjoignant de mettre immédiatement un terme aux travaux en cours. Qu'à cela ne tienne!

Quelques mois plus tard, après maintes demandes de M. Beaulieu, la ville ajouta une nuance au règlement de zonage et permit au propriétaire de convertir en hôtellerie un maximum de 2 étages et/ou de 20 chambres. Or, à la même époque, des documents signés de la main même du propriétaire, ainsi qu'un permis du Ministère du Tourisme, Direction de l'hôtellerie, indiquaient bien que Le Classique mettait à la disposition de sa clientèle une centaine de chambres d'hôtel réparties sur chacun des douzes étages.

C'est également à ce moment que la pression sur les locataires-résidentEs restants s'est faite plus menaçante. De plus en plus, ils devaient subir diverses formes de harcèlement et d'intimidation qui pouvaient même aller jusqu'aux menaces de mort selon certains. Les hausses de loyers se multipliaient d'année en année. Le désagrément de vivre dans un hôtel se faisait également très pesant : le va-et-vient continu, le bruit et le tapage nocturne, l'attente aux ascenseurs, la pollution des autobus stationnés illégalement et qui débarquaient les touristes sur la rue St-Jean, la congestion de l'entrée, les bris de matériel par la clientèle hôtelière, etc. Tout cela en plus des dérangements dus aux rénovations et aux transformations qui s'échelonnaient sur des mois.

Au début des années 1990, ce fut au tour des locataires et du Comité populaire d'intensifier les pressions. Le Comité populaire demanda d'abord à la Ville de Québec et à son service de contentieux d'accélérer les procédures en vue de prendre les mesures qui s'imposaient sur les points suivants : 1- Faire respecter les règlements de zonage en vue d'assurer l'application rigoureuse de la réglementation municipale en matière de circulation et de stationnement devant l'immeuble du 640 de la rue St-Jean. Et, 2- Faire en sorte que l'immeuble Le Classique recouvre entièrement sa vocation première de fonction résidentielle.

Quelques mois plus tard, 21 des 31 locataires permanents faisaient parvenir une mise en demeure au propriétaire pour qu'il respecte les baux sans quoi, ils étaient prêts à réclamer, passé le 13 août 1990, une diminution de loyer, avec dommages et intérêts, à la Régie du logement.

Pendant ce temps, la Ville de Québec commençait à négocier avec le propriétaire de l'édifice une proposition, entérinée par les locataires permanents, qui devait régler la situation d'irrégularité dans laquelle se trouvait l'édifice transformé en bonne partie en hôtel sans permis municipal. Dans le but d'éviter l'escalade juridique, la ville et les locataires s'é-

taient alors entendus pour proposer au propriétaire de conserver une vocation mixte à l'immeuble, laquelle consisterait à permettre l'exploitation de chambres d'hôtel dans une partie de l'édifice, tout en protégeant la partie résidentielle.

Au mois de septembre, c'était l'impasse. La Ville de Québec et le propriétaire de l'édifice n'ayant pu s'entendre à l'amiable sur la vocation à accorder à la bâtisse, ils réglèrent leur différent en cour supérieure. C'est en tout cas ainsi qu'en a décidé la ville après avoir constaté que les parties ne pouvaient en arriver à négocier une entente hors cours.

Il fallut attendre deux ans, en août 1992 pour que la demande de la Ville de Québec soit entendue en cour supérieure. Le jugement rendu intimait alors au propriétaire de l'immeuble Le Classique de cesser d'opérer tout commerce d'hôtellerie. Le tribunal accueillit la requête et ordonna à l'intimé de cesser de tenir un commerce d'hôtellerie dans l'immeuble mais ce dernier alla en appel du jugement de première instance, où la décision fut renversée. On donna finalement raison au propriétaire de l'immeuble, maintenant l'hôtel, Le Classique.

DES DÉVELOPPEMENTS

Par ailleurs, on pouvait constater que face à la crise économique du début des années 1980, l'administration de la Ville de Québec avait quelque peu retardé ses plans de développement. L'idée de faire de Québec une ville du monde n'était pourtant pas abandonnée et l'année 1988 allait, en quelque sorte, ponctuer le retour à ces «grandes idées».

Au printemps 1988, la Ville de Québec déposa une maquette de la Grande Place

St-Roch. Pleine d'ambitions, la Ville entendait faire aménager au cœur du quartier St-Roch pas moins de deux nouveaux hôtels, deux édifices à bureaux de 25 étages, 350 unités de logement de luxe, 2000 places de stationnement en plus d'élargir le boulevard Charest et la rue St-Vallier. Plusieurs citoyenNEs furent expropriéEs afin de permettre l'érection d'une grande place «européenne».

Des audiences publiques eurent lieu en novembre 1988. Une coalition de citoyenNEs se mobilisa contre le projet de Citicom-Gagnon. Également

opposé à ce dernier, le Comité populaire présenta un mémoire lors de la consultation



municipale. On y proposa une autre maquette où on ne pouvait trouver de «grande place européenne» mais où dominait l'espace réservée à la population : du résidentiel, pas de boulevard, la restauration de la Côte d'Abraham. En fait, on voulait :

«[...] voir s'installer à la Grande Place d'abord et avant toute chose une communauté résidentielle agissante et équilibrée, composée de classes économiques diverses et de groupes d'âge variés. À partir d'une telle communauté pourrait se greffer des fonctions centrales diversifiées et rattachées à la banlieue par un service de transport en commun amélioré. L'espace en jeu est trop grand, trop stratégique pour le laisser entre les mains d'un seul. [...] Il s'agit de la privatisation d'un espace rendu public par nos taxes qui ont servi aux expropriations.»²⁵

La ville n'allait pas abandonner pour autant et en juin 1989 les firmes Cadillac Fairview, Citicom et Laurent Gagnon inc. présentaient leurs plans et devis. Leur projet dut pourtant en rester là puisque le Progrès Civique ne vit pas son mandat renouvelé aux élections de 1990.

Dès lors, le Rassemblement populaire, entré au pouvoir, révisa les projets envisagés pour la Grande Place. On y parlait plutôt de la revitalisation de l'espace St-Roch qui participaient tout de même à la vision de développement que prônait la ville de Québec. Mais, sans que celle-ci corresponde véritablement au projet avancé par le Comité populaire, sa réalisation fut somme toute plus modeste et appropriée au milieu.



Au cours de la même période, le Patro St-Vincent-de-Paul de la Côte d'Abraham était appelé à changer de vocation. Au prise avec des difficultés financières croissantes, la communauté des religieux de Saint-Vincent-de-Paul annonça la mise en vente des immeubles en décembre 1987. Lorsque les portes de l'Église et du Patro se fermèrent en 1989, ce fut pour plusieurs toute une page de l'histoire sociale de la ville de Québec qui se tournait. Non seulement s'agissait-il là d'un site exceptionnel mais il portait également une énorme valeur significative pour la population qui pendant des années avait contribué à faire du patro ce qu'il avait été.

Une coalition de résidents et de groupes populaires, S.O.S Patro, fut alors mise sur pied puisqu'il était loin d'être clair que l'avenir que réservait d'éventuels acheteurs à ces immeubles correspondait aux aspirations de la population. Dès le départ, plusieurs rumeurs laissaient entendre les pires scénarios quant au réaménagement du site Saint-Vincent-de-Paul. Celui-ci devait pourtant être protégé puisque, comme prit la peine de le rappeler alors la Ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon,

«L'îlot formé par cette voie de communication [la Côte d'Abraham] et la rue St-Vallier fait partie de l'arrondissement historique du Vieux-Québec et qu'à ce titre, il jouit de la protection de la loi sur les biens culturels.

L'article 48 de cette loi dispose, en effet, que : «nul ne peut, dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site historique classé, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction sans l'autorisation d'un ministre.»²⁶

Pour les membres de la coalition tout projet devait donc s'intégrer au milieu et c'est en ce sens qu'ils mirent de l'avant un projet culturel, résidentiel et social qui devait prendre lieu à la place de l'ancien patro et de l'église désaffecté. Conférence de presse, dossier dans le journal *Droit de Parole*, élaboration d'un projet en collaboration avec l'architecte Henry Bélanger et SOSACO, manifestations, assemblée publique, etc, mais la ville ne fut pas convaincue et préféra vendre l'immeuble au Groupe Sheraton qui visait à y faire un hôtel. Québec, ville du monde!

On put constater quelques années plus tard que la tentative de vente du Patro et de l'Église à des intérêts associés à la chaîne Sheraton ne s'est heureusement pas concrétisée. Heureusement puisqu'elle aurait eu comme conséquence de créer un effet spéculatif qui aurait sans doute nui à la fonction résidentielle du secteur.

L'histoire se poursuit cependant puisque l'immeuble était alors toujours à vendre et fut par la suite racheté par un promoteur immobilier... celui-là dont l'hôtel allait s'ériger à la Place d'Youville.

Autre dossier, ce qu'on a appelé le trou beshro attira également l'attention du Comité populaire en mars 1989. Ce dossier concernait l'aménagement du terrain de stationnement situé sur la rue St-Jean (alors voisin du Panetier). Au départ, les promoteurs des futures halles du Kresge (ou se trouve présentement le Collège O'Sullivan) voulaient acheter le terrain pour y construire un édifice à stationnement de 5 étages, dont deux souterrains, avec une entrée rue St-Jean et une sortie rue d'Aiguillon. Il y avait déjà eu une rencontre entre les promoteurs, la conseillère de quartier, le Comité populaire et les membres de la Coopérative d'habitation Varsovie (qui résident à l'arrière du terrain) et ces derniers étaient alors à la recherche d'un autre promoteur pour la réalisation d'un projet plus compatible avec le milieu et le règlement de zonage actuel.

Puis, à l'autre bout de la rue St-Jean, le Comité s'attarda au dossier de l'Intermarché. Fermé en 1988 pour ce qui devait être de courtes rénovations en vue d'établir un Intermarché, le Marché Richelieu de la rue St-Jean laissait toujours place à un immeuble vide à l'automne 1990. On passa donc une résolution à l'assemblée générale du Comité d'octobre 1990 afin d'établir les moyens nécessaires en vue de la réouverture d'un marché d'alimentation à grande surface dans le quartier, et ce dans les plus brefs délais. Considérant qu'un marché d'alimentation est un service essentiel à la population et qu'il était impossible d'avoir aucune information de la part des propriétaires de l'immeuble, le Comité populaire entreprit une série de moyens de pression allant de la campagne médiatique aux discussions avec les propriétaires de la franchise Intermarché en question. Quelques mois plus tard, au cours de l'hiver 1990, ces derniers annonçaient la réouverture du marché d'alimentation.



L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

Entendu au sens large, l'idée d'éducation populaire fut au cœur des préoccupations du Mouvement St-Gabriel comme du Comité populaire. L'information et la sensibilisation ayant toujours été une priorité, cette dimension de l'activité du groupe prit tout de même une nouvelle dimension à l'hiver 1987. C'est à ce moment qu'on aborde, pour la première fois, la question d'un «programme» d'éducation populaire structuré et régulier touchant à des questions plus larges.

Une première série d'ateliers-conférences s'échelonna tout au cours de l'hiver et du printemps mais l'énergie manqua pour renouveler l'expérience. Les forces du Comité sont alors consacrées aux grands dossiers et à la relance mais plusieurs café-rencontres furent organisés dans les années qui suivent. L'éducation populaire demeurait une priorité mais sans qu'on y accorde un support régulier et soutenue.

L'Université populaire, telle qu'on la connaît aujourd'hui, a été mise sur pied en février 1992. Depuis, une série d'ateliers-conférences sont données lors des sessions d'automne (de septembre à décembre) et d'hiver (de février à mai). L'U. pop. se veut un lieu de rencontre où des conférencierÈRES de divers horizons partagent leurs connaissances et échangent des opinions avec les citoyenNES. Rares sont les forums où la population peut véritablement s'exprimer et, dès le départ, c'est cet espace public qu'a voulu offrir l'université populaire.

En janvier 1995, l'université populaire vécut une légère mutation et la volonté des membres du Comité populaire a été d'y retrouver des sujets plus pratiques et près des gens. Jamais néanmoins son existence ne fut remise en question et chaque session son programme attire des dizaines de personnes chaque semaine.



LES ENVIRONS DE LA COLLINE

Ce bref aperçu des priorités du Comité populaire ne serait pas complet sans les nombreux développements survenus dans le secteur de la Colline Parlementaire. D'ailleurs, fait encore significatif, le Comité populaire déménagea au cours de l'année 1990 dans de nouveaux locaux situés au 910 de la Chevrotière.

Suite à une promesse électorale du Rassemblement populaire réélu à l'automne 1989, l'administration municipale tint des consultations publiques concernant le moratoire sur le développement de certains terrains controversés du centre-ville. Le Comité populaire présenta alors un mémoire sur l'avenir de la Colline parlementaire et du tronçon St-Cyrille entre les rues Claire-Fontaine et Dufferin. Le groupe y suggéra de procéder à un échange de terrain avec la compagnie Atlicic afin de faire baisser la pression spéculative sur l'îlot Berthelot et ainsi sauvegarder les maisons existantes. On y proposa aussi de ramener le boulevard St-Cyrille à un seul niveau (la voie du nord) et de rapprocher les tronçons des rues transversales qui étaient coupées par le mur du boulevard.

Ces dossiers étaient également intimement liés à celui de l'îlot Berthelot et de Place Québec mais aussi à la controverse que provoqua l'agrandissement du Centre des congrès. Construit en 1974, le Centre des Congrès faisait de Québec une des premières municipalités à se doter d'un tel centre. Il fut par la suite agrandi en 1984 mais cela ne devait pas suffire. Dans la deuxième moitié des années 1980, le milieu des affaires et l'industrie

touristique s'impatiente : Québec avait besoin d'un nouveau Centre des Congrès. D'un besoin dit impératif, l'accouchement fut néanmoins difficile.

L'idée première fut de transformer le basiliaire du Complexe G et de déménager les fonctionnaires mais elle ne fit pas l'unanimité. Plusieurs propositions surgirent ensuite mais on retint celle d'agrandir le centre sur son site d'origine. Retards et mésententes ponctuèrent cependant les travaux. Pendant plusieurs années, les principaux acteurs se lancèrent la balle, retardèrent des décisions, changèrent d'avis en prenant en quelque sorte la population en otage pour poursuivre leur manigance.

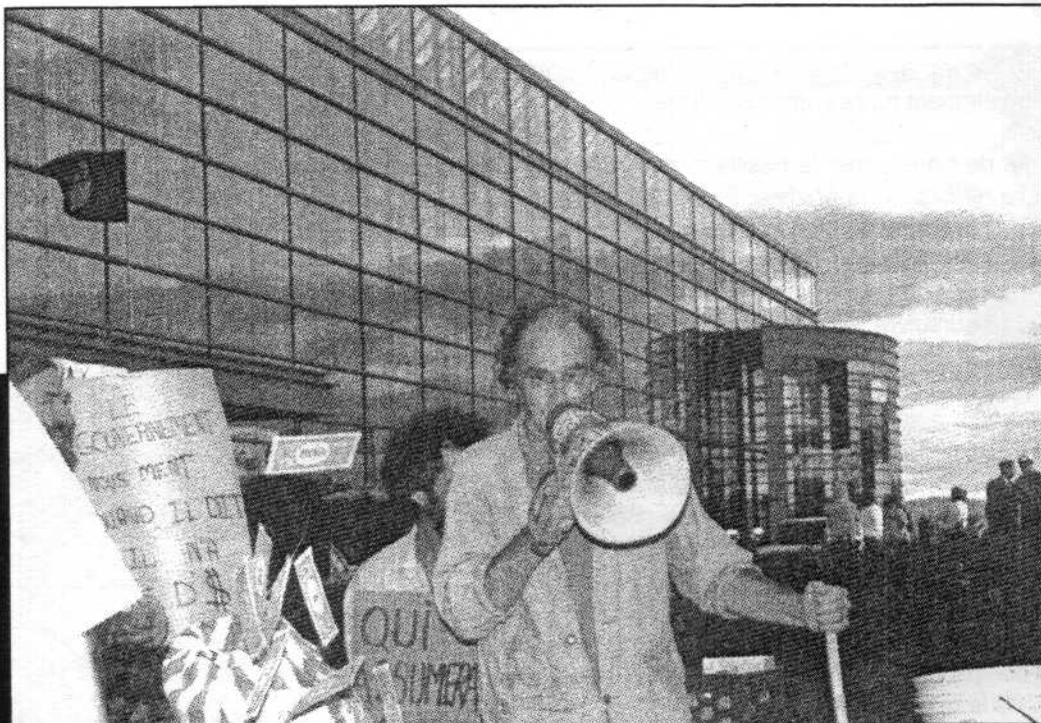
Dès décembre 1990, le Comité populaire devait s'opposer à l'agrandissement du Centre des Congrès sur le site actuel. Le projet Côté-Trizec (Marc-Yvan Côté était alors ministre responsable de la région de Québec) ne manquerait certainement pas de nuire au développement du caractère résidentiel de la Colline Parlementaire et de mener à un renforcement de la concentration hôtelière, avec ses effets connus sur la spéculation, l'engorgement de la circulation, la hausse de la prostitution, etc.

Dès le départ, le Comité populaire eut une position claire. «À chaque fois que le gouvernement s'est mêlé d'aménagement, ça a viré à la catastrophe : L'autoroute Dufferin, l'autoroute St-Cyrille, les complexes G et H, Place Québec et maintenant 100 millions pour un centre des congrès dans le quartier St-Jean-Baptiste»²⁷. Sur cette base, la coalition St-Jean-Baptiste — dont faisait partie le Comité populaire, des coopératives d'habitation, la garderie St-Jean-Baptiste, la Maison des jeunes, le GESIQ, les AmiEs de la Terre et le Café Ste-Julie — organisa une assemblée publique en novembre 1992 afin de mobiliser la population du quartier autour de l'agrandissement du centre des congrès.

La coalition déplora alors que :

«[...] la ville de Québec ait fait son nid sur le projet d'une firme d'architecte en particulier et ce, sans avoir tenu au préalable des audiences publiques pré-décisionnelles sur le choix du site, l'aménagement et l'impact d'un tel projet dont la responsabilité lui incombe. En fait, la ville n'a même pas eu le minimum d'audace, comme sa charte lui permet, de recommander un amendement à la loi privée votée à l'Assemblée Nationale, qui permet à la compagnie Trizec de contourner ses propres règlements municipaux. [...]

Depuis le début des tractations privées entre Côté et L'Allier, les dés sont pipés. Le gouvernement et la ville se sont compromis en favorisant des projets particuliers balayant du revers de la main tous les autres projets. Il ne reste personne aujourd'hui chez nos leaders politiques pour s'élever au-dessus de la partisanerie et considérer objectivement la situation dans son ensemble. Ce qui nous rappelle l'atmosphère des années sombres des démolitions urbaines. Rappelons-nous que contrairement aux derniers méga-projets (Musée de la Civilisation, Palais de Justice) aucun concours publique pour un investissement pourtant public d'une telle envergure n'a été envisagé et la population n'a jamais eu un mot à dire. Pourtant ce projet est financé à 100% par les fonds publics et à la lumière des études disponibles, le déficit d'opération serait lui aussi assumé à 100% par l'argent des contribuables. [...] C'est, après la construction de l'autoroute Dufferin, l'investissement le plus important de la colline parlementaire et rien ne semble démontrer que l'on ait pour une fois, le souci de bien faire les choses. D'ailleurs, dans une lettre en date du 25 novembre, M. Côté nous a clairement fait savoir qu'il n'est pas question de corriger les erreurs perpétrées lors des années 1970. On s'apprête ainsi à faire un immense cadeau non pas juste à l'«industrie» touristique dont les profits vont à l'extérieur, mais particulièrement à un des plus gros propriétaires immobiliers au monde présentement en difficulté financière (Olympia and York possède une part importante de Trizec).»



De plus, le style high-tech et froid retenu pour le bâtiment ne cadrerait en rien avec l'environnement immédiat du Centre, ses façades ne s'intégrant tout simplement pas aux constructions avoisinantes. Il allait certainement contribuer à isoler celui-ci et à en faire une autre incarnation d'un rêve qui n'appartenait plus à personne, soit une ville sans ancrage historique. Une autre tour d'ivoire allait être érigée. D'ailleurs, la

façade, du côté du quartier St-Jean-Baptiste, sur la rue St-Joachim fut prise comme un affront à peine déguisé pour la population. Le Centre, composé d'une seule entrée donnant sur le boulevard René-Lévesque, se fermait ainsi à toute la population. Malgré toutes les promesses, aucun effort ne fut véritablement mis à l'intégration du Centre des Congrès au quartier St-Jean-Baptiste.

Dans cette perspective la ville aurait dû revoir tout le projet du centre des congrès d'abord afin d'assurer son intégration à l'échelle humaine, ce qui inclut le réaménagement du tronçon Est de St-Cyrille (à l'est de Claire Fontaine) en boulevard urbain avec le rétablissement des axes de circulations nord-sud; puis de voir à ce qu'il y ait une compensation résidentielle sur l'îlot Berthelot pour la construction de tout projet de Centre des Congrès. C'est en tout cas ce qui ressortit de la participation du Comité populaire au comité aviseur sur le cadre général d'intégration du centre des congrès.

La ville n'en fit rien et continua la triste tradition de son développement municipal. Ce n'est qu'une consultation de plus qui prit les airs d'une complète mascarade. Sans autre considération, la ville émit un permis de construction pour le projet Trizec-Côté, en juin 1994.

Le Comité populaire démissionna lors d'une conférence du presse et se retira du processus consultatif entourant le plan de secteur et le plan directeur du quartier pour l'année 1995.

L'occasion de réparer les erreurs du passé aurait pourtant pu être parfaite lorsque qu'en 1994 la ville tint des audiences publiques sur l'aménagement des boulevards René-Levesque et Dufferin. L'occasion parfaite, la ville l'a cependant ratée une fois de plus...

Tout comme en ce qui concerne le développement des artères Dufferin et René-Levesque. Les lignes qui suivent reprennent ce qu'a voulu y faire ressortir le Comité populaire lors des consultations préparées par la ville mais, une fois de plus, le concept retenu pour le réaménagement du boulevard René-Levesque fut à peu près identique à celui pro-

posé par la ville à ces mêmes consultations.

La Ville de Québec nous demande aujourd'hui de réagir à un projet qui est le résultat d'une démarche, de la part d'un consortium privé, qui a duré plus d'un an. Les différentes étapes de cette démarche, comme le choix d'un concept global, l'élaboration d'un plan de circulation, les choix du mobilier urbain et des aménagements, etc., nous sont présentés dans un projet de type «produit fini» où tout se tient, où par exemple, on peut difficilement remettre en question un aspect sans remettre en question l'ensemble.

Nous croyons qu'une démarche plus respectueuse de l'existence du comité aviseur (qui a siégé depuis le début du contrat avec le consortium) aurait dû comprendre une consultation par étape. Ainsi le concept général et le plan de circulation auraient été analysés indépendamment et préalablement aux considérations sur le mobilier urbain, le design et l'aménagement. De plus et par-dessus tout, ces étapes (essentielle à tout projet d'envergure) auraient subi le test de la critique avant que l'ensemble des montants (450 000\$) alloués à la production des plans de réaménagement aient été dépensés.

Aujourd'hui on est placé devant une situation où la remise en question de ce qui peut paraître un détail (comme par exemple la remise en question des virages à gauche sur St-Jean pour les voitures arrivant du nord sur Dufferin) remet en question l'ensemble du plan de circulation, voire du concept général. Plus fondamentalement, la question qui est posé ici est la suivante : Est-il possible à cette étape de changer le cours des choses si nous proposons des changements en profondeur? Et, plus prosaïquement, si oui, qui réalisera les nouveaux plans et avec quel argent?

Ces questions dépendent probablement de décisions politiques et nous jouons le jeu de la consultation avant d'avoir les réponses. [...]⁹⁹.

La réponse de la ville était malheureusement prévisible mais le Comité présenta tout de même son plan de développement en ce qui concerne les boulevards René-Levesque et Dufferin.

En ce qui concerne l'urbanisation du boulevard René-Lévesque nous croyons que le choix de ramener les deux voies de circulation vers le nord est le bon. Ceci permet d'éliminer le mur et la rue Prévost en tant que voie de desserte (à l'est de Scott). Mais le fait «d'urbaniser» la circulation ne garantit pas que le nouveau boulevard produira «une animation urbaine plus conviviale»³⁰, qu'il deviendra un «lieu d'échanges» comme le souhaitent les rédacteurs du document de la Ville et du consortium privé.

En effet, nous ne croyons pas que la bande de verdure du côté nord, malgré ses haltes et ses «belvédères à ambiances différenciées», puisse assurer une animation urbaine minimale au nouveau boulevard. L'animation (humaine) d'une place, d'un espace vert urbain, voire d'un boulevard urbain est directement proportionnelle à l'animation qui existe autour des bâtiments qui les bordent. Or la nouvelle promenade qu'on nous propose donne sur quatre édifices gouvernementaux qui ferment après 17h chaque soir et toutes la journée en fin de semaine. Pire, deux de ces édifices (Marie-Guyart et Pamphile-Lemay) ont des façades muettes (sans entrée) du côté nord et les deux autres (Hector-Fabre et Honoré-Mercier) n'ont qu'une seule entrée. Rien de très excitant pour animer une promenade, même le jour, et le soir, ça devient carrément insécurisant.

À court terme, il reste un secteur du nouveau boulevard où une véritable animation urbaine demeure possible, où on peut parler de «retisser la trame urbaine». Il s'agit de l'îlot Berthelot et des deux têtes d'îlot entre les rues Scott et Berthelot. Malheureusement nous

constatons que l'espace disponible sur ces deux têtes d'îlot ne permet pas de construire en façade sur le boulevard.

À partir de ces considérations, nous proposons donc pour le secteur du boulevard René-Levesque :

1- La création d'une rue cyclable avec trottoir pour piéton plutôt qu'une promenade. Il pourrait s'agir d'une rue Sainte-Julie prolongée vers l'ouest jusqu'à la rue de la Chevrotière et vers l'est jusqu'au boulevard Dufferin. Comme possibilité d'aménagement on pourrait penser à une passerelle cyclable au dessus de la rue Conroy et/ou du boulevard Dufferin avec entrée dans le Vieux-Québec par la poterne (élargie) existante vers le parc de l'Esplanade. Vers l'ouest, la continuité pourrait se faire par la rue Bon Pasteur, le parc de l'Amérique-française jusqu'à la rue Claire-Fontaine.

2- Un déplacement vers le sud de l'emprise de la partie ouest du boulevard dont la limite nord correspond à une ligne droite tracée d'un point situé au coin nord-est de l'intersection de la Chevrotière/René-Levesque à un point situé au coin nord-ouest de l'intersection Claire-Fontaine/René-Levesque. Le but de cette demande est de libérer un maximum d'espace pour le développement d'une façade urbaine (mixité fonctionnelle) donnant directement sur le boulevard.

3- Éliminer l'élargissement à l'extrémité est de René-Levesque et placer l'obélisque ailleurs ou différemment, ceci afin de réduire l'espace asphalté de l'intersection René-Levesque/Dufferin et de faciliter les traverses piétonnes.

4- Faire du petit parc Prévost un parc de verdure en y éliminant les plans d'eau.

Pour ce qui est du boulevard Dufferin, nous sommes d'accord avec le choix, comme scénario unificateur, d'un terre-plein pour piétons au centre du nouveau boulevard. Par contre, ce scénario ne semble pas avoir été assumé par les planificateurs dans toute sa rigueur logique. Pourquoi s'arrêter à la rue Saint-Jean (au nord) et au boulevard René-Levesque (au sud)? À qui et à quoi le terre-plein va-t-il servir?

Tel qu'il nous est présenté par la Ville, le terre-plein semble plutôt avoir un rôle décoratif ou symbolique (propre à émouvoir les automobilistes) du genre «entrée majestueuse dans la capitale». Or la charge symbolique d'un espace n'assure en rien son achalandage, l'existence d'un sentiment de sécurité pour ne rien dire de la convivialité que disent souhaiter les planificateurs dans leur document de présentation.

D'après nous le terre-plein doit appartenir avant tout aux piétons et aux usagers du transport en commun et il doit donc, pour eux, remplir des fonctions précises.

Sa première fonction est de servir d'îlot de sécurité pour les piétons qui traversent le boulevard. Or, 80% de ceux-ci traversent Dufferin dans l'axe de la rue St-Jean du côté nord (à cause de l'ensoleillement). Il nous apparaît donc important que le terre-plein, dans sa largeur maximale se prolonge sur toute la longueur du boulevard Dufferin, tant au nord qu'au sud de la rue St-Jean.

La seconde fonction que le terre-plein pourrait assumer est celle de débarcadère pour le service métrobus de la STCUQ. Les avantages sont multiples pour l'usager de transport en commun. Primo toute personne qui prend ou descend de l'autobus n'aurait qu'une des deux bretelles du boulevard à traverser et ce quel que soit son point de destination ou d'origine. Secondo, le terre-plein pourrait servir d'emplacement pour un kiosque d'information et de vente de billets pour le réseau. Tertio, l'espace disponible permettra un aménagement plus élaboré avec bancs, ou même espace chauffé pour les abribus.

Cette fonction de débarcadère assurera en toute saison sur le terre-plein une présence humaine constante, un va-et-vient continu qui devrait générer, par le fait même, un sentiment de sécurité. Cette présence nous paraît essentielle pour que le terre-plein puisse assumer adéquatement une troisième fonction, celle que nous souhaitons tous, d'être une façon ponctuelle (et selon la saison) un lieu de repos et d'animation urbaine. Un couvert végétal, quelques bancs, un éclairage discret tout en réduisant au minimum les aménagements lourds de type symbolique devrait suffire. Quoiqu'il en soit l'aménagement devrait se faire de façon graduelle et progressive, en observant la façon par laquelle le public s'appropriera les lieux.

Pour maximiser la largeur du terre-plein, il faut minimiser les virages à gauche tout au long du boulevard Dufferin. Nous croyons que pour ce faire il est essentiel de réaménager en partie la Place D'Youville. D'ailleurs la section ouest de la place n'est pas aménagée de façon à orienter naturellement le flot automobile vers la Côte d'Abraham et l'autoroute Montmorency. Cette situation amène des embouteillages et des virages à gauche inutiles sur Dufferin.

[...]

Sur ces points majeurs, nous réitérons notre appui au plan du Comité Régional Action-Circulation (CRAC)³¹ qui a déjà présenté au Comité aviseur et au Service d'urbanisme de la Ville de Québec. Nous considérons, en terme de circulation et d'aménagement, que le transport en commun doit être priorisé. Ce mode de transport doit, dans un avenir prévisible, devenir le premier et le principal moyen de déplacement vers le centre-ville. Sur ce point, les aménagements qu'on nous propose ne répondent pas à nos préoccupations; ce qu'on nous offre en terme de transport en commun c'est le statu quo. Le plan du CRAC, quant à lui, a l'avantage de donner la voie royale au transport en commun et nous endosons fortement cette approche.³²

Voilà ce que fit ressortir le Comité populaire aux consultations de la ville concernant le développement des artères Dufferins et René-Levesque.

L'ENTREPÔT-PULAIRE ET LE VESTIAIRE DU FAUBOURG

Le 27 septembre 1992, le Comité soulignait l'ouverture de l'Entrepôt-pulair au 605 place Berthelot. Le Comité populaire avait maintenant son petit centre de dépannage. Destiné à aider la population du quartier, il s'agissait avant tout d'un service de fournitures usagés à prix modiques. L'entrepôt populaire poursuit ses activités quelques années, recyclant vêtements, vaisselles, livres, disques, jouets et meubles.

Jamais il ne fut question pour le Comité populaire de se convertir en groupe de service mais force est d'admettre que cette aide était appréciée des résidentEs.

En septembre 1995, un autre service s'annexe à L'entrepôt-pulair : Le vestiaire du Faubourg. Plusieurs vestiaires existaient déjà dans les quartiers centraux de Québec mais ils n'arrivaient toujours pas à suffire à la demande. La population de ces quartiers s'appauvriissait toujours et la demande pour qu'un tel service soit offert en haute-ville était ouvertement exprimée lors des bazars annuels organisés par le Comité populaire.

Souhaitant offrir aux résidentEs du quartier vêtements et meubles de bonne qualité à bon marché sur une base régulière, le vestiaire spécialisé dans les vêtements et accessoires de tous genres et pour tous âges poursuit toujours ses activités à ce jour.

Les vieilleries des unEs font souvent le bonheur des autres.



À L'AUTRE BOUT DU QUARTIER : LE TERRAIN IRVING

Le secteur de la Colline parlementaire occupa le Comité populaire pendant quelques années mais d'autres dossiers retenaient également son attention. Au début des années 1990, des promoteurs commencèrent à se montrer intéressés par le terrain de l'ancienne station-service de la compagnie Irving alors transformé en stationnement.

Tout juste à l'intersection des rues St-Jean, Racine et Turnbull, face au Colisé du livre, la Firme Camcorp proposait alors trois regroupements de logements de luxe. Un premier regroupement, en bordure des rues Richelieu et Racine, aurait 13 mètres de hauteur — soit quatre étages, un de plus que la moyenne de la rue. Le deuxième regroupement situé au milieu du terrain, avec façade rue St-Jean, s'élèverait à 15 m du sol et porterait cinq étages à partir du niveau de la rue St-Jean et six et demi de la rue Richelieu. Finalement, un troisième regroupement se situerait près de la caserne St-Jean et s'élèverait à 19m ou six étages du niveau de la rue St-Jean et sept et demi de la rue Richelieu.

Dans les trois cas, on y aurait loger des commerces au rez-de-chaussée et des condos aux étages supérieurs mais on peut facilement imaginer que dans les trois cas, on était loin des projets envisagés par le Comité populaire. En appuyant un groupe de résidentEs du secteur, les membres du comité y voyaient plutôt un parc, rares dans ce secteur de la ville, qui pourrait chapeauter un stationnement souterrain, tout aussi recherché.

Une pétition circula dans le quartier à la fin de l'été 1992 afin que la Ville achète le terrain. L'idée de l'espace vert et du stationnement était toujours présente mais on souhaitait également pouvoir y ériger des immeubles à logements abordables avec petits commerces au rez-de-chaussée, typiques du quartier.

Le Rassemblement populaire, alors au pouvoir, avait bien fait de l'amélioration de la qualité de vie un des points centraux de son programme mais sembla l'oublier à ce moment précis. La ville a estimé ce projet trop coûteux et priorisa les projets privés. Les espaces verts ne rapportent guère de bénéfices fiscaux pour l'administration municipale.

UN BON CONSEIL...

C'est sous la forme de trois cafés-rencontres, réunissant à chaque fois une cinquantaine de personnes, que le Comité populaire voulut d'abord éclaircir l'enjeu d'une éventuelle mise sur pied des Conseils de quartier à la ville de Québec.

Pour le Comité de citoyenNEs, la mise sur pied de tels conseils signifiait d'abord la possibilité de renverser la tendance centralisatrice qui sévissait depuis plusieurs décennies à la Ville de Québec. Il s'agissait alors de laisser loin derrière les consultations bidons afin de véritablement faire un pas vers une déconcentration du pouvoir en faveur des résidentEs de la ville et une décentralisation qui pourrait enfin contraindre l'appareil étatique municipale à descendre de sa tour d'ivoire.

En plus de constituer un outil majeur pour l'emprise que se doivent d'exercer les citoyenNEs sur le pouvoir dans un système dit démocratique, les conseils de quartier devaient également constituer un lieu d'apprentissage et de pratique de la

démocratie directe. À l'instance de décision à proprement parlé, on voyait s'annexer une maison de quartier, un lieu du/de la citoyenNE et des instruments de pouvoir direct pour la population. Les gens du Comité populaire souhaitaient alors dépasser la mascarade du vote à tous les quatre ans et en arriver à établir un réel pouvoir collectif à tout le moins sur l'environnement du quartier. Des assemblées générales régulières par exemple auraient pu permettre une plus grande implication de la population, la prise en charge du développement du quartier par l'ensemble des personnes résidentes.

Suite à l'expérience concluante des cafés-rencontres, le Comité populaire organisa également une assemblée générale à l'hiver 1991 afin d'approfondir le sujet. Un comité Conseil de quartier fut également mis sur pied et c'est à peine quelques mois plus tard que la ville de Québec proposa la mise sur pied de deux projets expérimentaux de conseil de quartier dans le Vieux-Limoilou et Saint-Jean-Baptiste.

De l'opinion de l'administration municipale, l'expérience fut concluante et 10 projets semblables furent mis sur pied dans les années suivantes. C'est en 1997 que Saint-Jean-Baptiste vit le Conseil de quartier s'établir sur son territoire mais au Comité populaire, d'aucuns se rendirent rapidement compte

qu'il ne s'agissait là que d'un bien pâle ersatz. Encore de simples instances consultatives mises au service du pouvoir, toujours aussi concentrées, afin qu'il puisse poursuivre sa mascarade de démocratie.

LA PETITE HISTOIRE DE L'INFOBOURG

C'est dès 1981 que les membres du Comité de citoyenNEs St-Gabriel eurent l'idée de s'associer avec le Groupe du Faubourg en vue de fonder un journal. Les deux groupes, qui éditaient déjà leur bulletin d'information respectif, auraient ainsi fait une économie de temps et d'argent en plus d'initier une collaboration intéressante. Il fut même pensé à élargir l'accès au futur journal à d'autres groupes du quartier et d'en faire un véritable journal de quartier.

La coopérative d'habitation l'Archange et le Club alimentaire du faubourg répondirent à l'appel en plus de quelques autres associations intéressées à une collaboration plus ou moins régulière. Déjà on pensait au formidable outil de sensibilisation et d'information, de promotion du communautaire et d'éducation populaire à développer. Hormis le Journal Droit de parole avec lequel le Comité de citoyenNEs collaborait régulièrement, aucun organe d'information présentait une vision alternative aux grands courants, aux médias de masse et c'était là un manque qui se faisait sentir.

Très tôt, pourtant, la coopérative l'Archange et le Groupe du Faubourg manquèrent d'énergie pour mener à terme le projet. Le Comité de citoyenNEs allait alors se replier sur les parutions de son bulletin d'information : Le réveil de St-Gabriel.

Une deuxième tentative fut entreprise en 1984. L'essai consistait à engager une nouvelle collaboration entre le Comité de citoyenNEs et le Groupe du Faubourg et visait à terme à l'autonomie du journal de l'époque du Groupe du Faubourg, Le faubourg s'informe. Encore une fois, cela devait se solder par un échec.

Le réveil de St-Gabriel allait néanmoins continuer à être publié, du moins jusqu'à ce que les difficultés du groupe au milieu des années 1985 compromettent quelque peu sa parution. Ces difficultés devinrent vite de l'histoire ancienne avec le renouveau de 1988. Le bulletin d'information, qui s'appellait désormais L'Infobourg ne cessera de prendre de l'expansion.

En 1991, c'est l'ère de l'ordinateur qui s'ouvrit au Comité populaire. On put rapidement le remarquer en comparant les mises en page de «l'avant» et «l'après». Puis en 1994, L'infobourg naquit sous un nouveau format, un peu plus grand, en 8½-11". Un comité rédactionnel est alors mis sur pied afin d'améliorer la qualité des articles et l'esthétique du journal.

L'Infobourg tel qu'on le reçoit aujourd'hui quatre fois l'an dans les quartiers St-Jean-Baptiste et St-Roch, fut développé en 1998. Loin des médias de masse, la rédaction ne se cache pas du point de vue partisan qu'elle défend: celui de la défense des droits et des intérêts des classes populaires.

PLACE D'YOUVILLE

Se battre pour un rayon de lumière³³.

Dès 1994, on avait pu sentir un vent de changement souffler sur la Place d'Youville et y balayer d'un coup la population qui aimait à s'y retrouver. Après bien des rumeurs et de l'encre coulée, c'est en novembre 1998 qu'un promoteur hôtelier, M. Robitaille, obtint de la Ville de Québec un permis de démolition dans le but de construire un hôtel au 908, rue St-Jean.

Le site était pourtant controversé. Le Carré d'Youville était alors la dernière place publique de la Ville de Québec et beaucoup firent le parallèle avec la caricature qu'était devenue Place Royale. La construction d'un hôtel à la Place d'Youville signifiait la perte de la dernière place publique populaire au profit d'un mercantilisme touristique à courte vue.

La Ville de Québec aménage les places publiques comme si chaque espace devait à tout prix être rempli. Les places publiques sont devenues des déversoirs à touristes, des espaces congrues marqués du sceau de l'insignifiance. Le même sort était alors réservé à la Place d'Youville au détriment de la richesse architecturale et patrimoniale de la ville.

Phyllis Lambert, Fondatrice et présidente du Centre canadien d'architecture, opposée au projet soulignait qu'aucune fouille archéologique minimale n'avait été entreprise et pourtant,

«L'hôtel est bâti sur les fondations d'un édifice désaffecté de 1859, sur des vestiges amérindiens et du Régime français (1608-1759), ainsi que sur le site d'un abri anti-nucléaire des années 1960. La destruction de l'édifice désaffecté, plus tôt cette année, a révélé une vue magnifique sur le Château Frontenac, sans doute l'hôtel le plus photographié au monde.»³⁴

Bien des raisons pour questionner la construction d'un hôtel. D'autant plus qu'aucune étude sérieuse n'a été faite quant aux impacts qu'un tel édifice aurait sur l'ensoleillement et le vent. Et pour le professeur d'architecture Pierre Larochelle, «Un projet devrait d'abord être analysé pour ses «effets sur la qualité de vie et la qualité des espaces publics»³⁵. Rien de tout cela ne fût considéré.

En août 1999, devant cet état de fait, citoyenNES et groupes populaires dont faisait partie le Comité populaire St-Jean-Baptiste mettaient sur pied une coalition qui avait pour objectif la sauvegarde de la Place d'Youville. Il fallait faire échec au projet de construction d'un hôtel.

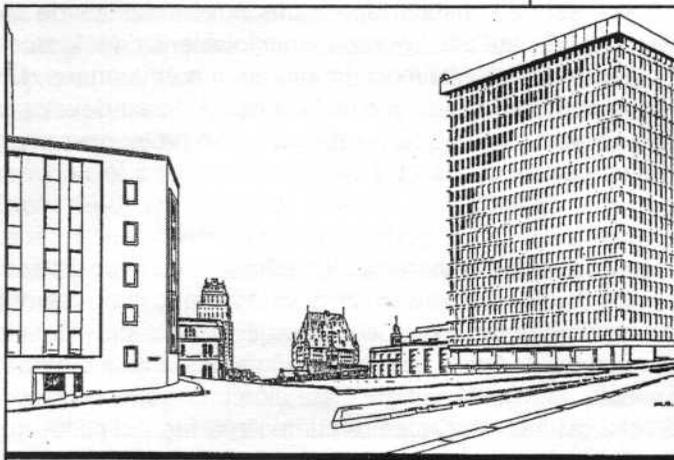
La liste des griefs était longue : Absence de consultation publique; subvention directe et illégale de la part de la ville dans ce projet pourtant porté par un promoteur privé (les subventions totalisant un peu plus de deux millions de dollars); plans et devis non connus à ce jour et tenus secrets par le promoteur, irrespect par la Ville de Québec de son mandat de protection en matière de patrimoine en plus du fait que l'édifice plongerait la Place d'Youville dans l'ombre à l'automne, au printemps et encore davantage au cours de l'hiver.

Par différents moyens de pression, la Coalition pour la sauvegarde de la Place d'Youville exigea donc, dans un premier temps, l'arrêt immédiat des travaux et de tout projet à la Place d'Youville puis, la tenue de consultations larges et décisionnelles sur l'aménagement de la Place d'Youville, le boulevard Dufferin et sur le zonage des terrains limitrophes.

Pour les responsables politiques à la Ville de Québec, notamment M. Jean-Paul L'allier, il était pourtant inutile de revenir sur ce dossier puisque la population avait déjà été consultée en 1990. Or, les consultations publiques qui se sont déroulées en 1990 n'ont porté que sur le zonage et non sur des projets précis avec plans et devis publics; la nature même du projet n'avait jamais été discutée.

Est-il moralement et légalement défendable de prétendre que le débordement de l'hôtel sur une partie des rues d'Aiguillon et d'Youville et leur vente en cachette à un promoteur privé étaient légalement inclus dans le zonage de 1990.

Plusieurs irrégularités meublèrent le dossier et il était alors indispensable d'établir un moratoire sur la poursuite des travaux et que des audiences publiques suivent, cela pour permettre à l'opinion publique de s'exprimer. Devant l'inertie de la Ville de Québec, la Coalition alla même jusqu'à demander à la Ministre des Affaires municipales, Mme Louise Harel, de mettre en tutelle l'administration du quartier historique de Québec.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

LA COALITION POUR LA MISE EN VALEUR DE LA PLACE D'YOUVILLE DEMANDE UNE MISE EN TUTELLE.

Québec, 15 décembre 1999. Confrontée à plusieurs faits troublants dans la construction de l'hôtel d'Aiguillon (Palace Royal), la Coalition estime ne pas avoir d'autres choix que de demander à la Ministre des Affaires municipales, Mme Louise Harel, de mettre en tutelle l'administration du quartier historique de Québec. Plusieurs faits troublants viennent appuyer cette démarche.

Une façade de trop à place d'Youville

Dans un document daté de mai 1997, dont nous avons obtenu copie et signé par M. Christian Marcon, architecte au Centre de développement économique et urbain (CDÉU), il est demandé de conserver et de remettre en valeur la façade du 920-928, rue St-Jean (le Sauna) pour sa valeur d'art. En effet, l'édifice de l'ancienne pharmacie Pasteur (1859) représentait — avec le défunt YMCA, qui abrite maintenant le Tribune café — un des derniers bâtiments rescapés de la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Force est de constater que les recommandations de M. Marcon ainsi que celles du Guide ont été mises de côté par l'administration municipale. Or, M. Marcon n'est pas le seul fonctionnaire à avoir formulé cette demande. Au mois de juin de la même année, M. Réal Charest, directeur du CDÉU, M. Michel Beaumont, ingénieur et directeur de l'Aide au développement, ainsi que Mme Brigitte Mercier signent un rapport dans lequel il est écrit : «Le projet devra respecter les principes relatifs à l'insertion de nouvelles constructions et à la démolition dans le nouveau *Guide de mise en valeur du Vieux-Québec*.»

Qui plus est, M. André Marier affirmait dans une édition du journal *Le Soleil* en date de janvier 1999 que les pierres composant la façade en question «seront préservées, mais elles ne seront pas intégrées au nouveau projet. Cela n'aurait été que du maquillage.» Une vérification faite récemment auprès du conseiller André Marier a confirmé que tout a été démoli sans autres formalités. La raison en est fort simple : selon M. Serge Viau, directeur général de la Ville de Québec, le promoteur, compte tenu de l'état du bâtiment, préférerait démolir la façade plutôt que la conserver et ainsi ne pas se conformer aux recommandations de la Commission d'urbanisme et de conservation. Cependant, dans une conversation off the record, un architecte de la Ville de Québec confiait à un des membres de la Coalition que le bâtiment était dans un excellent état de conservation. «À la Coalition, nous trouvons très troublant que ce soit un promoteur hôtelier qui décide de la conservation ou non d'un bâtiment. C'est le monde à l'envers. «À quoi servent tous ces rapports et ces réunions de fonctionnaires?», s'interroge M. John Gallup.

Pourquoi mettre en valeur la chapelle des Sœurs de la Charité?

La rue d'Youville, qui traverse perpendiculairement la rue St-Jean, aboutit dans la partie nord à la chapelle des Sœurs de la Charité de Québec. Cette Chapelle, malgré qu'elle soit dissimulée par les bâtiments de Bell et de la Banque Royale, comporte des éléments architecturaux qui méritent d'être mis en valeur. Ceci à un point tel que M. Marcon, dans le même rapport, demande «qu'aucune projection, saillie autres qu'accessoire dissimule ou masque le fond de la perspective Nord.» Or, selon M. Marc Boutin, architecte et géographe, il est incontestable que l'hôtel Palace Royal ne respecte pas l'enlignement des façades : «Si nous traçons une ligne à partir de la Banque de Montréal jusqu'à l'édifice du Bell, il apparaît évident que la nouvelle construction masquera, en partie, la perspective que nous avons de la chapelle historique. Il faut croire que si le promoteur n'a pas réussi à obtenir un étage supplémentaire, la ville de Québec lui donne la possibilité de rogner sur les artères entourant l'hôtel Palace Royal.»

La Ville de Québec vend la place d'Youville au promoteur

Dans un rapport d'arpenteur que la Coalition pour la mise en valeur de la place d'Youville a commandé, il est désormais évident que les modifications au zonage qui datent de 1990 ne correspondent pas à la partie construite. En effet, si nous superposons les parcelles cadastrales de 1990 et celles de l'hôtel, il est clair que le promoteur empiète sur les voies publiques. Selon ce document, la Ville de Québec a cédé à l'Hôtel Royal Palace inc. une partie de la rue d'Aiguillon pour une superficie de 160 mètres carrés ainsi que de la rue d'Youville pour 35,2 mètres carrés. Le rapport mentionne également que la Ville de Québec a voté le 3 mai dernier une résolution de fermeture de rue. Ce qui est inacceptable dans ce cas, c'est que cette résolution est passée après le début des travaux d'excavation.

Une aire de repos transformée en hôtel

Les usagés du transport en commun se souviennent de la partie gazonnée qui bordait l'autoroute Dufferin-Montmorency, non loin des arrêts des parcours express de la STCUQ. Ces terrains, jusqu'à tout récemment, appartenaient au Ministère des Transports du Québec. Dans un acte de vente, le Ministère a cédé ce terrain pour 1\$ à la Ville de Québec laquelle l'a revendu au promoteur. Toutefois, il y a un hic. L'acte de vente stipule des conditions d'utilisation ainsi qu'une clause résolutoire édictant que le propriétaire doit utiliser les terrains à des fins d'aire de verdure et de détente seulement ou comme sortie pour piétons si jamais un tunnel piétonnier était réalisé sous l'autoroute Dufferin-Montmorency. À moins que nous fassions erreur, un hôtel n'est ni une aire de verdure ou une sortie de tunnel piétonnier.

On paie cher l'absence d'une zone limitrophe à l'arrondissement historique

La grave erreur urbanistique en train d'être commise à la place d'Youville aurait été évitée facilement si les autorités municipales avaient pris au sérieux la nomination du Vieux-Québec sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Au cours des années, personne n'a donné suite aux nombreuses recommandations de cet organisme international ou encore à celles formulées par des ministres du gouvernement du Canada.

Comme le remarquait l'UNESCO dès 1992, «ni la Ville de Québec, ni l'ICOMOS, ni le Comité du Patrimoine mondial n'ont en 1985, à l'époque de l'inscription, demandé ou suggéré que soit déterminée une zone tampon; cependant la définition d'une telle zone et l'identification de principes de protection qui lui seraient appliqués constitueraient un outil très utile... (...) Dans les limites d'une zone tampon définie, les mesures de protection pourraient aller jusqu'à décider de sauvegarder certaines vues de la ville et donc de fixer des hauteurs maximales à ne pas dépasser. (UNESCO, Santa-Fe, 1992).

L'existence d'une zone tampon au moins «morale» s'étendant présumément tout autour de l'arrondissement historique de Québec a été maintes fois attestée par les autorités responsables, notamment dans le cas du quartier portuaire. En effet, dans le cas particulier de l'espace entre l'arrondissement historique et le fleuve, les autorités politiques québécoises et canadiennes ont à maintes fois qualifié l'endroit de zone tampon bona fide.

En 1989, M. Lucien Bouchard, alors ministre fédéral de l'Environnement déclarait : «Comme vous le savez, une partie seulement du Vieux-Port est comprise dans l'arrondissement historique de Québec. Le reste constitue une zone-tampon destinée à protéger l'intégrité visuelle du site.» Trois ans plus tard, M. Jean V. Charest, également ministre de l'Environnement du Canada, précisait : «Les berges de la Ville de Québec constituent une importante zone-tampon de l'arrondissement historique de la Vieille Capitale...». Cette même année, c'était au tour de Mme Lisa Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles du Québec, de faire comprendre à M. Gilles Loiselle, alors ministre fédéral, que : «Le secteur du Vieux-Port ceinture une partie importante de l'arrondissement historique du Vieux-Québec et constitue une zone-tampon de «protection rapprochée» ceinturant une partie au moins de l'arrondissement historique, et donc, par conséquent, s'étendant de façon logique et naturelle à tout le pourtour du périmètre protégé appartenant au Patrimoine mondial».

Des Recommandations de l'UNESCO demeurée lettre morte

En 1992, à l'occasion d'une réunion des membres du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO à Santa Fé, au Nouveau-Mexique, un Rapport contenait trois recommandations précises à l'intention de la Ville de Québec : 1-Révision de limites du site du patrimoine mondial, définition d'une zone tampon et des mécanismes souhaitables de protection, y compris les percées visuelles; 2-Raffermisssement de l'utilisation de Processus d'examen des impacts environnementaux pour assurer un examen approfondi de l'impact des projets sur les valeurs patrimoniales; 3- Développement d'un ensemble de principes de conservation liés à des critères ayant conduit à l'inscription du site et ce, dans le but d'aider à la prise de décision. Ainsi, l'articulation des principes peut offrir un modèle utile pour les autres sites du Patrimoine mondial, fournissant une base formelle permettant d'évaluer les changements futurs.

Inexplicablement et étrangement, ces recommandations ont été omises dans la version en français et, depuis 1992, sont accessibles seulement à Paris et non à Québec, alors qu'elles apparaissent en noir sur blanc dans le texte en anglais.

La grave erreur urbaine de la place d'Youville aurait pu être évitée si la Ville de Québec avait mis en place une zone tampon effective afin de préserver le caractère patrimonial du Vieux-Québec et des secteurs limitrophes. Une telle zone pourrait inclure la Colline parlementaire ainsi que le faubourg Saint-Jean-Baptiste à l'ouest et la Basse-Ville vers le nord, approximativement jusqu'au boulevard Charest et ce, incluant la gare du Palais et le bassin Louise. Les questions relatives à la zones tampon et autres considérations visant à protéger Québec, site du patrimoine mondial, exigent des actions immédiates. C'est pourquoi la Coalition invitera sous peu l'ICOMOS ainsi que le Comité du patrimoine mondial, deux organismes de l'UNESCO, à venir examiner sur place la détérioration progressive du périmètre protégé et surtout de ses abords immédiats, tels la Place d'Youville.

Jusqu'à présent, la Ville n'a pas donné de réponses satisfaisantes aux questions de la Coalition. Au nom des sept millions de citoyens dont Québec est la Capitale, la Coalition reprend à son compte le

constat sans appel de Mme Phyllis Lambert, architecte de réputation internationale :

« Il est inexcusable qu'une administration municipale censée être un modèle en matière de mise en valeur du patrimoine et de qualité de l'aménagement urbain — titre auquel prétend la ville de Québec — ait accepté ce projet sans études ni concours d'architecture. Faut-il rappeler au maire de Québec, M. Jean-Paul L'allier, qu'il est le Président de l'Organisation des villes du patrimoine mondial? Il est plus incompréhensible encore qu'un projet si peu respectueux des critères de la Ville reçoive de celle-ci une subvention de deux millions de dollars... »

La Coalition suggère à Mme Louise Harel, ministre des Affaires municipales du Québec, de mettre en tutelle l'administration actuelle du quartier historique de Québec et de sa zone tampon. En particulier, il importe que la lumière soit faite sur les événements qui ont précédé et qui entourent maintenant la construction de l'Hôtel Palace Royal à la place d'Youville. La Coalition réitère sa demande visant l'arrêt des travaux ainsi que la tenue d'audiences publiques décisionnelles sur l'avenir de la place d'Youville.³⁶

À l'instar de l'ensemble des interventions dans ce dossier, cet article demeura lettre morte auprès de la Ville de Québec. Un Palace trône désormais au Carré d'Youville.

VOISIN DU PALACE, UNE MAISON DU CITOYEN?

L'érection du Palace Royale à la Place D'Youville se révéla d'autant plus cynique que le besoin de locaux pour les groupes communautaires se fit au même moment, particulièrement criant.

Suite aux développements à l'Îlot Berthelot, le Comité populaire s'était vu contraint de déménager. Au printemps 1998, on aménagea donc ses nouveaux bureaux au presbytère de la rue Saint-Jean où logeait déjà deux autres groupes populaires. Dès 1997 cependant, la vocation du bâtiment abritant la Fabrique de St-Jean-Baptiste était remise en question. La fusion des paroisses et les difficultés financières de l'Église obligeaient l'administration de la paroisse à revoir l'utilisation du presbytère.

Sans mettre officiellement le bâtiment en vente, une approche communautaire fut entreprise par le Conseil de Fabrique afin de voir à recycler l'édifice tout en conservant sa mission de service à la population. Une série de rencontres furent organisées et novembre 1997 fut l'occasion d'une première consultation auprès de la population du quartier où cette dernière exprima son refus de voir le presbytère vendu à des intérêts privés.

Trois groupes étaient alors locataires du presbytère, le Comité populaire, CÉIL (Organisme d'entraide et d'information locale) et l'AGAF (Association des gens d'affaires du Faubourg) et la présence de ceux-ci posait déjà une certaine pression vers un développement particulier pour le bâtiment. Malgré l'impératif des rénovations et d'une coûteuse mise aux normes, l'immeuble serait d'ailleurs parfaitement adapté pour accueillir des groupes communautaires et y faire aménager quelques logements qui pourraient être réservés aux personnes âgées.

Un comité de pilotage, regroupant les groupes locataires du presbytère et le Conseil de Fabrique de la paroisse, est mis sur pied et on y discuta alors de telles propositions jusqu'à ce qu'en février 1999, le Groupe de Ressources Techniques, Action-Habitation offre son support à l'élaboration d'un projet concret et d'une étude de faisabilité. Il s'agissait d'évaluer la possibilité de transformer la vocation du presbytère tout en priorisant les résidentEs et/ou les groupes communautaires du quartier.

En juin 1999 est déposé un rapport final où l'on pouvait constater que la transformation du presbytère en maison du citoyen pourrait assurer la pérennité de l'immeuble. Des négociations sont alors engagées et plusieurs propositions émergent de certains membres du comité presbytère. On discute alors de la cession de l'immeuble à des groupes communautaires pour 1\$, de cogestion, de la vente à des groupes tels que CKRL-MF ou MIEL-Québec.

Cependant, aucune de ces pistes de solution ne faisait l'unanimité et il devenait de plus en plus clair que le Conseil de Fabrique voulait se retirer du presbytère pour aménager ses bureaux au sous-sol de l'Église. Il refusa quelques mois plus tard la proposition de partenariat dans la création d'une corporation pour la gestion de l'immeuble.

De plus en plus le projet présentait des difficultés puisque, à l'instar des luttes entourant le Patro St-Vincent-de-Paul, le recyclage du presbytère soulevait toute la question de la liquidation du patrimoine religieux. La mise en vente du presbytère ne profiterait toujours qu'à un groupe restreint alors que l'ensemble de la population du quartier y a depuis longtemps contribué, non seulement par la dîme, mais également par les taxes qu'elle devait assumer et dont le Conseil de Fabrique était exempté.

L'antagonisme des intérêts privés (ceux du Conseil de Fabrique) et collectifs faillit venir à bout des bonnes intentions du Conseil de Fabrique. Malgré les annonces de celui-ci de prioriser une approche communautaire, les négociations furent souvent difficiles et à plusieurs reprises, on menaça de vendre le bâtiment à des intérêts privés. Au printemps 2000, les groupes locataires reçurent même un avis du Conseil de Fabrique : ils devaient quitter le presbytère au plus tard le 30 juin 2000 et la même date butoir était imposée à Action-Habitation afin qu'il dépose son projet. Ultimatum en main, le Conseil de Fabrique annonçait du même coup son intention de mettre le presbytère en vente auprès de promoteurs privés passé cette date.

Suite à bien des tractations, les groupes locataires obtinrent une prolongation jusqu'au 31 août 2000 et c'est finalement en août 2000 que fut conclue une promesse d'achat entre Action-Habitation et le Conseil de Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste. En partenariat avec le CLSC Haute-Ville/Des Rivières et les groupes locataires du presbytère, le Groupe de Ressource Technique s'employa alors à consolider un projet mixte regroupant logements sociaux et locaux pour les groupes communautaires déjà locataires.

Pour le Comité populaire, il s'agissait là bien évidemment de conserver ses locaux mais plus largement, la saga du presbytère souleva la question du manque flagrant de locaux pour les groupes populaires et la population du quartier St-Jean-Baptiste. Depuis maintenant des décennies que ceux-ci ne cadraient plus dans les plans de développement de l'administration municipale, ce manquement refit surface avec une urgence aiguë. Et, malgré les efforts du Comité et d'autres groupes du quartier, il est malheureusement toujours trop présent.

LE SOMMET DES LUTTES

Depuis 25 ans que les gens du Comité populaire et les résidantEs du quartier faisaient face aux attaques du développement capitaliste, ils durent s'unir une fois de plus mais devant les nouvelles formes que prend ce dernier. Les « grands » de ce monde débarquent à la porte du quartier et s'installèrent dans notre cours... trois jours que devait durer le Sommet des Amériques.

Dès le printemps 2000, on commença à parler du Sommet de Québec, non sans faire de liens avec les rencontres de Seattle (1999), Washington (2000) et Prague (2000) qui avaient été largement perturbées par les mouvements anti-capitaliste et anti-mondialisation. La campagne de peur orchestrée par les différents paliers de pouvoir apparaissait alors dans les médias elle n'était pas sans effet, tant auprès de la population que des groupes opposés au Sommet.

Les plus grandes craintes étaient alors soulevées dans le quartier mais une certaine curiosité était également grandissante. Les différents médias et paliers de pouvoir discouraient bien autour de la mondialisation et des « casseurSEs » mais bien peu de gens semblaient vouloir questionner le fait que 34 chefs d'État aient à se clôturer derrière un périmètre et les plus vastes mesures de sécurité jamais vu de l'histoire canadienne pour discuter de cette dite mondialisation. Malgré les faibles moyens dont le Comité populaire disposait en comparaison des dispositifs pris par les organisateurs du Sommet, il n'y avait d'autre choix que de tenter de questionner ces faits.

En novembre 2000, il fut décidé par l'assemblée générale de mobiliser temps, ressources et énergies dans une vaste campagne contre le Sommet, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), la répression, la mondialisation et le capitalisme. Insistant toujours sur les liens existants entre les luttes locales et globales, les militantEs impliquéEs au Comité populaire concrétisèrent cette campagne à travers leur opposition aux mesures de sécurité entourant le Sommet et au périmètre niant les droits et libertés les plus fondamentales et paralysant l'ensemble du quartier. De cette manière, les mots répression et mondialisation prenaient véritablement sens pour la population.

La campagne contre le périmètre débuta donc en janvier 2001. Réunissant militantEs et/ou résidentEs, elle prit forme à travers la formation de sous-comités, les réunions hebdomadaires, un bulletin d'information électronique et un plan d'action. Ce dernier, défini démocratiquement, mis l'emphase sur deux grands points : une assemblée publique d'information et une grande manifestation. Entre temps, cependant, toutes les occasions furent prises pour distribuer tracts et affiches dans l'ensemble du quartier et ce, malgré la pression que les différents corps de répressions faisaient monter et l'arrogance des autorités.

Au début du mois de mars, l'assemblée publique d'information réunie plus de 150 personnes malgré le refus des corps policiers, des représentants du Sommet et des politicienNEs de s'y présenter. Ce fut le début du véritable dialogue avec (et entre) les résidentEs au delà des tracts et affiches et l'absence des autorités ne fit qu'ajouter un point à la longue liste des griefs que la population pouvait avoir contre eux.

Deux semaines plus tard, une longue « marche funèbre » parcourait les rues du quartier. Plus de 400 personnes étaient au rendez-vous pour souligner la « mort des droits et libertés » par différents chants funèbres et quelques mises en scène.

Malgré cela, le périmètre fut construit dès le dé-



but du mois d'avril. Spontanément appelé le mur de la honte, la clôture mobilisa probablement à elle-seule autant que les efforts du comité réunis tant elle choqua les résidentEs. Le comité populaire s'allia alors à la mobilisation du Carnaval contre le capitalisme organisé par le Comité d'accueil du Sommet des Amériques (CASA) et la Convergence des luttes anti-capitalistes (CLAC) mais il fut en quelque sorte «dépassé» par la population. Les pressions se faisaient de plus en plus fortes pour que le Comité organise une zone festive afin de se réappropriier le quartier pendant le Sommet.

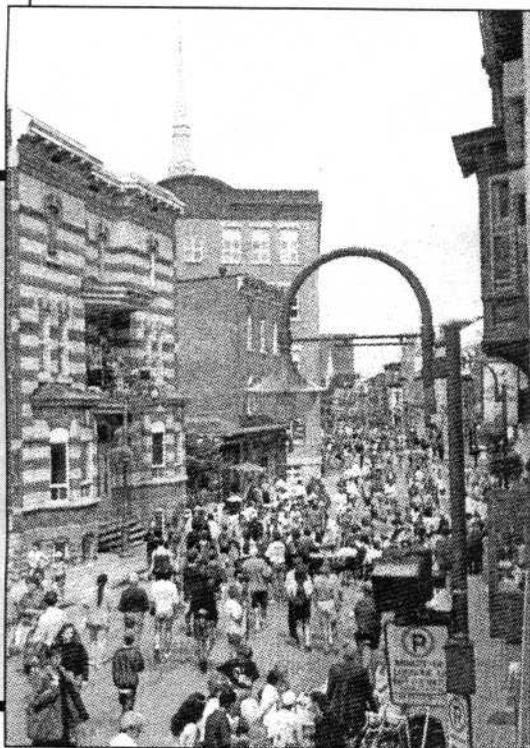
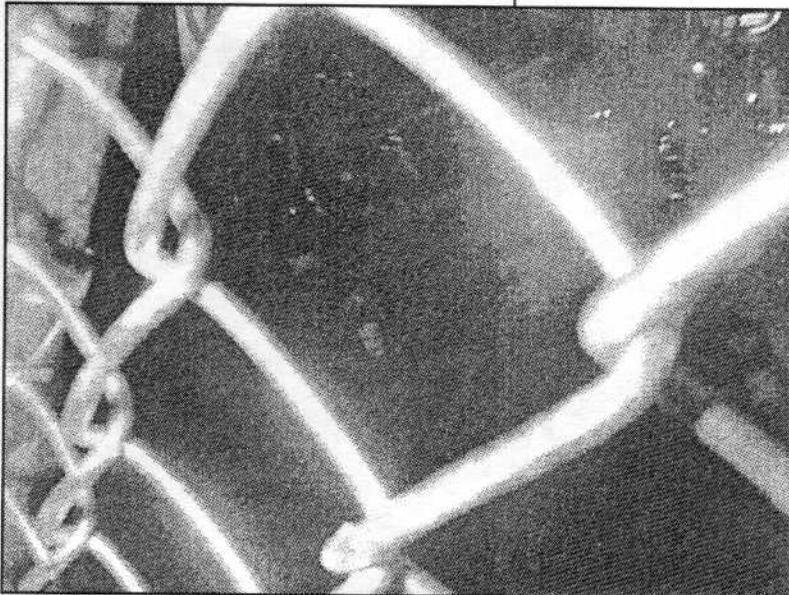
Ce dernier approchait cependant à grands pas et il semblait pour le moins improbable que les membres aient le temps d'organiser cette zone à travers l'ensemble des engagements pris contre le Sommet. On se retourna pourtant rapidement vers les différents réseaux et la réponse fut fabuleuse. Des dizaines de personnes s'allièrent pour préparer une table de distribution de nourriture aux manifestantEs, du matériel d'information, une garderie, différentes activités, etc.... et tout cela au milieu de la rue St-Jean, à deux pas du Sommet. Le Comité réussit même à produire un numéro spécial de *L'Infobourg* et à le distribuer de porte à porte la semaine précédente le Sommet.

La zone festive de la rue St-Jean fut un véritable succès. Des centaines de personnes y passèrent, plusieurs avec leurs enfants et au moins trois groupes d'affinité profitèrent de l'occasion pour faire une action directe non-violente. Au-delà de cela cependant, c'est véritablement à ce moment que les membres du comité purent voir les résultats de la campagne à travers l'incroyable solidarité dont firent preuve l'ensemble des résidentEs du quartier envers les manifestantEs de toutes tendances. De la distribution d'eau à l'hébergement en passant par les remerciements faits au Black bloc, c'est à travers cette solidarité que la population du quartier a malgré tout pu agir pour la suite du monde... jusqu'à la prochaine fois.

BAZAR, LA FÊTE DU FAUBOURG, LE FAUBOURG EN FLEURS

De toujours, la participation des gens et l'intégration du Comité populaire à la vie de quartier fut une de ses priorités et on ne saurait en terminant passer sous silence ce volet de son action. Tout au long de son histoire, les activités sociales du groupe prirent donc différentes couleurs à travers des rencontres régulières.

Les rues du quartier furent donc ponctuellement animées par la Fête du Faubourg, le Faubourg en Fleurs ou encore le Bazar qui d'années en années attiraient des centaines de personnes. Sans oublier les party de Noël, les corvées de local ou même la ligue de Ballon-Ballai qui ponctuèrent la vie des membres du Comité populaire.



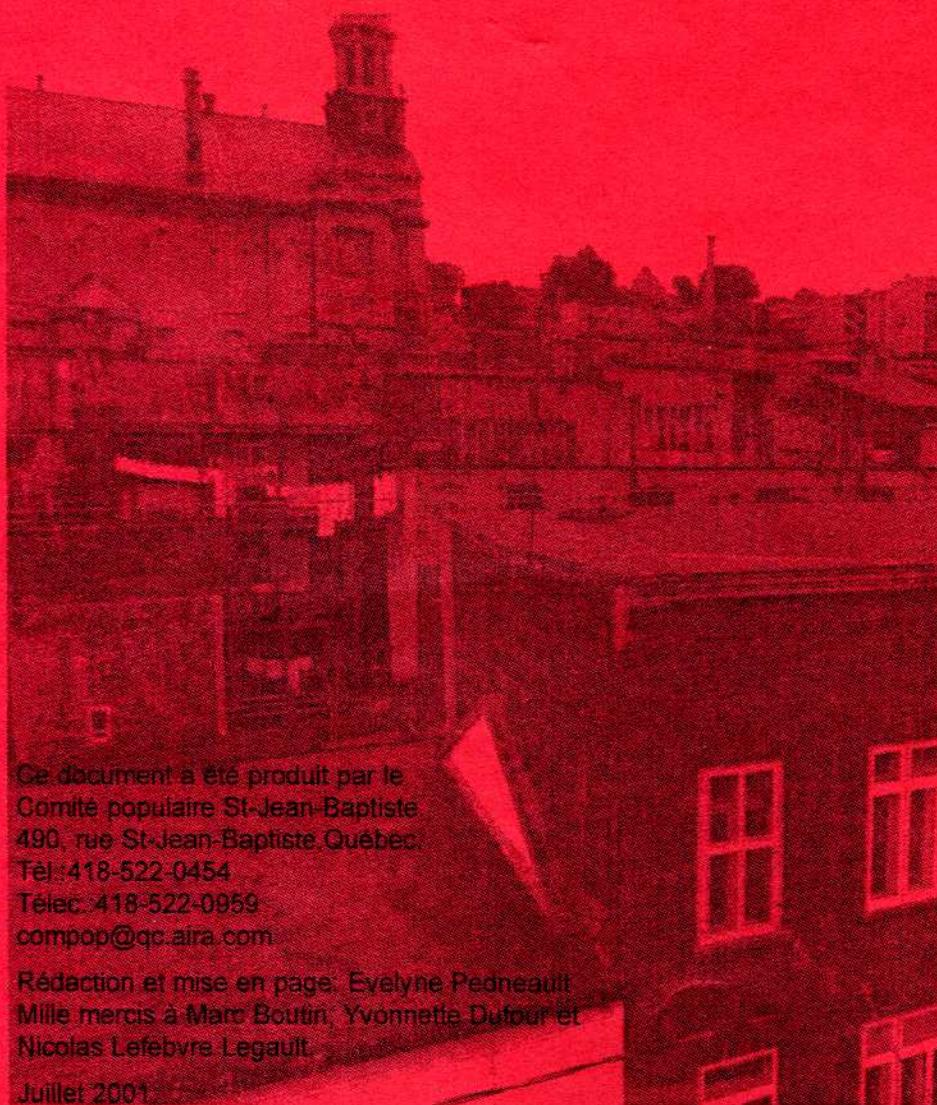
L'ANTI-CONCLUSION

Voilà. Voilà ce que le papier peut retenir de 25 années de luttes.

Du mouvement St-Gabriel au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, l'œuvre qui fut accomplie pendant ces 25 années est pourtant tellement plus considérable. L'espace d'un lieu, on a pu toucher, ne serait-ce que du bout des doigts, à l'esprit, à l'essence d'un quartier dont le cœur est animé par la population. Du béton on a vu pousser des fleurs. De l'utopie on a voulu marcher vers la réalité, une réalité, celle des résidentEs du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Continuons... pas à pas.

1. Document de travail du Mouvement St-Gabriel en vue de l'Assemblée générale du 30 septembre 1980, p. 1
2. Comité de citoyenNEs St-Gabriel, *Charlebec, un mot de passe pour les autres compagnies immobilières*, 24 mai 1978, p. 1.
3. Centre d'interprétation de la vie urbaine, 43 Côte de la Fabrique, Ville de Québec, visité le 27 août 2000.
4. Données de Statistique Canada.
5. Toujours selon Statistique Canada, le nombre de logements occupés dans le Quartier Saint-Jean-Baptiste passa de 8650 en 1966 à 4555 en 1976.
6. Comité de citoyenNEs St-Gabriel. *Bilan du comité logement 1978-1982*.
7. Mouvement St-Gabriel, Communiqué de presse, Québec, 8 novembre 1977.
8. Mouvement St-Gabriel, Compte-rendu de l'Assemblée générale, 26 juin 1978.
9. Ibid, p. 4.
10. Ibid, p. 5.
11. Id.
12. Commission d'aménagement de la communauté urbaine de Québec, *Schéma d'aménagement de la communauté urbaine de Québec*, Québec, Ministère des Travaux Publics, p. 133.
13. Comité de citoyenNEs St-Gabriel, 3 mai 1978.
14. Bilan Comité de citoyenNEs St-Gabriel, 1980-81.
15. Un programme du gouvernement québécois qui, s'il fut bien arrivé au bon moment, fut tout de même mal vu par certains groupes puisqu'il s'agissait en fait d'un outil que se donnait le gouvernement pour faire de l'aménagement urbain à la pièce. Seul une partie de quartier ou un bout de rue était toujours visé. Diviser pour mieux régner qu'il disait.
16. Le PAREL est un programme de rénovations qui s'appliquait aux zones PAQ ou à tout autre endroit préalablement désigné par le gouvernement québécois. Répondant à une revendication du milieu à première vue, il s'agissait néanmoins d'un cadeau empoisonné puisque dans bien des cas, les rénovations ne correspondaient pas au besoin des populations et transformait des logements en habitation devenues inaccessibles pour les locataires.
17. SAILLANT, François, *FRAPRU 1978-1998, Toujours au Front!*, Montréal, 1998, p. 36.
18. *Programme d'Amélioration de Quartier, P.A.Q. – îlot 8*, St-Jean-Baptiste, Ville de Québec, 1979, p. 23.
19. Id., p. 25.
20. Comité de travail sur l'aménagement de place Berthelot du Comité de CitoyenNEs St-Gabriel, Document de présentation sur l'aménagement de Place Berthelot, Québec, novembre 1981, p. 2 à 4.
21. Id., p. 8.
22. Comité populaire St-Jean-Baptiste, Compte-rendu de l'Assemblée générale, Annexe 1, Québec, 19 juin 1985.
23. Id.
24. Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, *Quartier Saint-Jean-Baptiste : Priorités aux résidentEs et au résidentiel, Mémoire du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste sur l'avenir du quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec*, Québec, 26 mai, 1987, pp. 2-4.
25. Comité populaire St-Jean-Baptiste, Mémoire présenté aux consultations publiques de la Ville de Québec sur le projet de la Grande Place, Québec, 1988, p. 9.
26. Lettre de la Ministre Lise Bacon, Québec, décembre 1987, p. 1.
27. Comité populaire St-Jean-Baptiste, *Alerte route : L'avenir du quartier est en jeu!* Assemblée publique concernant le futur centre des congrès, Québec, 11 novembre 1992, p. 1.
28. Ibid, p. 4 et 5.
29. Comité populaire St-Jean-Baptiste, Québec, 21 juin 1994.
30. Réaménagement des boulevards, Ville de Québec, mai 1994, p. 4.
31. Sous l'initiative du Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD), les comités de citoyenNEs des quartier Vieux-Québec, St-Roch et St-Jean-Baptiste, ont travaillé, depuis 1992, sur un plan concerté afin de gérer une diminution de la circulation automobile au centre-ville dans le but d'y améliorer la qualité de vie. Le CRAC regroupe les Comités de citoyenNEs des quartier Vieux-Québec, St-Roch et St-Jean-Baptiste, le comité régional des usagers du transport en commun, les AmiEs de la Terre de Québec, le Conseil régional en environnement de Québec et promo-vélo. Il a travaillé dès 1993 à un plan visant la réduction de la circulation automobile (circulation de transit) dans les quartiers centraux et à proposer la création d'un périmètre urbain.
32. Comité populaire St-Jean-Baptiste, Québec, 21 juin 1994.
33. Citation de M. François Dussault, citoyen tiré de François Bourque, *L'îlot D'Aiguillon plongé dans l'ombre par un futur hôtel*, Journal de Québec, Québec, 15 mars 1997.
34. WHITE, Patrick, «Phyllis Lambert entre dans le jeu», Le Soleil, Québec, 17 novembre 1999, p. A3.
35. François Bourque, *L'îlot D'Aiguillon plongé dans l'ombre par un futur hôtel*, Journal de Québec, Québec, 15 mars 1997.
36. Coalition pour la mise en valeur de la Place d'Youville, *La Coalition pour la mise en valeur de la place d'Youville demande une mise en tutelle*, Communiqué de presse, Québec, 15 décembre 1999, 3 p.



Ce document a été produit par le
Comité populaire St-Jean-Baptiste
490, rue St-Jean-Baptiste, Québec
Tél: 418-522-0454
Télec: 418-522-0959
compop@qc.airs.com

Rédaction et mise en page: Evelyne Pedneault
Mille mercis à Marc Boutin, Yvonne Dufour et
Nicolas Lefebvre Legault

Juillet 2001